

**Document d'objectifs du site Natura 2000 des
Gorges de la Loire et affluents partie Sud
Zone Spéciale de Conservation FR8301081
Tome 2 : Enjeux, objectifs et actions de gestion**



**Document provisoire
Novembre 2013**



Sommaire

Première partie : Enjeux, objectifs et actions de gestion du document d'objectifs.....	4
Deuxième partie : Fiches action	13
Troisième partie : Mesures et moyens de gestion.....	73
I. Les Contrats Natura 2000.....	73
1. Descriptif de la mesure	73
2. Contrats Natura 2000 de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud»	73
II. Les mesures agroenvironnementales territorialisées.....	77
1. Descriptif de la mesure	77
2. Mesures agroenvironnementales de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	77
III. La Charte Natura 2000.....	80
1. Descriptif de la mesure	80
2. La Charte Natura 2000 de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud»	80
Troisième partie : Indicateurs de suivi	91

Première partie : Enjeux, objectifs et actions de gestion du document d'objectifs

L'animation du site Natura 2000 repose sur sept enjeux majeurs :

- Enjeu A : Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique
- Enjeu B : Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)
- Enjeu C : Améliorer la qualité de l'eau
- Enjeu D : Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel
- Enjeu E : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Enjeu F : Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs
- Enjeu G : Informer et sensibiliser le public

A partir de ces sept enjeux, des objectifs de développement durable ont été identifiés. Les objectifs de développement durable sont définis, selon le Code de l'environnement, dans son article R.414-11, comme des objectifs « permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Ces objectifs de développement durable sont déclinés en objectifs opérationnels qui regroupent diverses actions de gestion. Afin de hiérarchiser ces diverses actions de gestion, un code couleur a été attribué à chaque action pour définir un niveau de priorité (rouge : priorité forte; jaune : priorité moyenne; blanc : priorité faible). Ces degrés de priorité ont été définis par une méthodologie croisant pour chaque action, les enjeux liés aux habitats, les enjeux liés aux espèces ainsi que les menaces associées. Ainsi pour chaque action, la note de l'enjeu pour chaque espèce issue du diagnostic a été reportée et le calcul de la médiane a permis de retenir une note globale pour l'enjeu espèce. Ainsi lorsque l'enjeu est fort pour une espèce ou qu'une menace est forte, l'action est identifiée à priorité forte et inversement. En outre, un code alphabétique a été attribué à chaque nom et numéro d'action en fonction de leur nature : G pour une action de gestion, A pour une action d'animation, S pour une action de suivi et C pour une action de communication.

Chacune de ces actions, décrites succinctement dans les tableaux suivants, est détaillée dans le tome Annexe à raison d'une fiche descriptive par action.

En effet, les tableaux suivants présentent les enjeux, objectifs et actions de gestion répondant aux menaces et facteurs défavorables à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire :

- Le premier tableau est un tableau synthèse qui rapproche enjeux de gestion, objectifs de développement durable, objectifs opérationnels et actions de gestion. Ces derniers sont rattachés aux activités humaines et espèces/habitats d'intérêt communautaire concernés.
- Les tableaux suivants détaillent, pour chaque grand milieu (Milieux ouverts et semi-ouverts, milieux forestiers et réseau hydrographique), les actions de gestion pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire.
- Un dernier tableau décrit les actions transversales de gestion : actions d'animation, actions d'amélioration des connaissances, actions de sensibilisation et de communication

Objectif développement durable	Objectif opérationnel	Action	Activités concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Agriculture	4030, 6210, 6230, 6410	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe	
		G2 : Limiter l'embroussaillage des milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale par débroussaillage et/ou gyrobroyage	Agriculture	4030, 6210, 6230		
		G3 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	Agriculture	6510, 6520		
		G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Agriculture	4030, 6210, 6230, 6410, 6510, 6520		
		G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Agriculture, Activités de loisirs	6120		
	Conserver les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Sylviculture	9120, 9130, 9150, 9160, 9180, 91EO	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe, Lucane cerf-volant, Orthotric de Roger, Buxbaumie verte	
		G7 : Conserver des peuplements forestiers à un stade mature	Sylviculture			
		G8 : Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers	Sylviculture			
		G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Sylviculture			
	Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques	G10 : Préserver et restaurer les éléments linéaires et ponctuels du paysage	Agriculture, Sylviculture	-	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe,	
		G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Agriculture, Sylviculture			
		G11 : Conserver et restaurer le réseau de mares	Agriculture			
	Conserver les milieux rupestres	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Agriculture, Activités de loisirs	8110, 8210, 8220, 8230	-	
	Préserver et restaurer les zones humides	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Agriculture	6430, 6410	Sonneur à ventre jaune	
		G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Agriculture			
G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles		Agriculture				
G11 : Conserver et restaurer le réseau de mares		Agriculture				
G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides		Agriculture				
Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire	G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	-	3260, 3270	Loutre d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentin	
		G14 : Effacer ou aménager les obstacles à l'écoulement naturel	-			
	Maintenir et restaurer des forêts alluviales, des ripisylves et la végétation herbacée des berges	G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Agriculture, Sylviculture	3260, 3270, 91EO	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe, Loutre d'Europe	
		G16 : Limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau	Agriculture, Sylviculture			
	Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau	G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	-	3260, 3270	Loutre d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentin	
		G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Agriculture, Sylviculture	3260, 3270, 91EO		
		G17 : Limiter l'impact des usagers sur l'érosion des berges et sur la dégradation des lits des cours d'eau	Agriculture, Sylviculture, Activités de loisirs	3260, 3270		
		G18 : Limiter la dégradation des frayères favorables aux salmonidés	-	-		
	Améliorer la qualité de l'eau	Contrôler et réduire les pollutions	G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Agriculture	4030, 6210, 6230, 6410, 6430, 6510, 6520, 3260, 3270	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentin, Loutre d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Moule perlière
			G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Agriculture	3260, 3270, 6430, 6410	
Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage		G10 : Préserver et restaurer les éléments linéaires et ponctuels du paysage	Agriculture, Sylviculture	-	Cordulie à corps fin, Gomphe serpentin, Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Moule perlière	
		G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides	Agriculture	6430		
		G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Agriculture, Sylviculture	3260, 3270, 91EO		
Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel	Préserver et aménager les gîtes favorables aux chiroptères	G20 : Limiter le dérangement des colonies	Activités de loisirs	-	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe	
	Protéger les sites sensibles de la surfréquentation	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Agriculture, Activités de loisirs	6120, 6430, 8110, 8210, 8220, 8230	-	
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Veiller et limiter les stations/populations des espèces exotiques envahissantes	G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Activités de loisirs	6120, 8110, 8210, 8220, 8230	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe, Sonneur à ventre jaune	
		G22 : Contrôler l'évolution des populations d'espèces invasives	Agriculture, Sylviculture	Tous les milieux	Ecrevisse à pattes blanches	
Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	Animer et coordonner le document d'objectifs	A1 : Organiser des réunions et des rencontres auprès des acteurs locaux	Toutes	Tous les milieux	Toutes les espèces	
		A2 : Animer des chartes, des contrats et des MAET				
		A3 : Assurer la gestion administrative, financière du site Natura 2000				
		A4 : Assurer une veille écologique du site et une assistance aux études d'incidences				
		A5 : Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales				
	Évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	A6 : Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs	Toutes	Tous les milieux	Toutes les espèces	
		A7 : Réactualiser le document d'objectifs	Toutes	Tous les milieux	Toutes les espèces	
Améliorer les connaissances	S1 : Améliorer les connaissances des habitats et des espèces au sein du site	Toutes	Tous les milieux	Toutes les espèces		
Informier et sensibiliser le public	Favoriser la communication autour de la richesse et des sensibilités du site	C1 : Développer des outils de communication à destination des usagers et du grand public	Toutes	Tous les milieux	Toutes les espèces	
		C2 : Développer des outils de communication à destination des acteurs et porteurs de projets				

Type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire concernés (description et enjeu)	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
Milieux ouverts et semi-ouverts	4030 – Landes sèches européennes : Superficie et représentativité : 0,85 ha - 0,01% Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat fragmentaire présent sur quelques affleurements rocheux notamment dans les gorges de la Gazeille (versant nord) et dans le bois du Sapt	Intensification des pratiques : fertilisation importante, surpâturage...	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET	Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Landes" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire voire interdire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Landes" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale - Contrôler et réduire les pollutions
		Déprise agricole : fermeture des milieux par abandon des pratiques...	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés avec la mise en place d'équipements agropastoraux suite à des travaux de débroussaillage	Contrat A32303P : Equipements pastoraux Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Landes" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G2 : Limiter l'embroussaillage des milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale par débroussaillage et/ou gyrobroyage	Réaliser des actions d'entretien par débroussaillage et/ou gyrobroyage en complément d'une gestion pastorale extensive Réaliser des actions de restauration par débroussaillage et/ou gyrobroyage sur des secteurs faiblement à moyennement embroussaillés (accompagnée d'une remise en pâturage)	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Contrat A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger MAET "Landes" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
	6120 – Pelouses calcaires de sables xériques : Superficie et représentativité : 1,61 ha - 0,02% Enjeu : exceptionnel Etat de conservation : moyen Répartition sur le site : habitat fragmentaire présent uniquement sur la commune de Goudet et du Brignon	Dégradation et destruction de l'habitat : remaniement anthropique des sédiments (réalisation de travaux mécaniques), perturbation de la dynamique naturelle des cours d'eau	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture, Activités de loisirs	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Identifier les secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture, aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites de la surfréquentation
	6210 – Pelouses sèches semi-naturelles : Superficie et représentativité : 106,64 ha - 1,51% Enjeu : très fort Etat de conservation : bon Répartition sur le site : habitat peu répandu dans les gorges de la Loire et en régression	Intensification des pratiques : fertilisation importante, surpâturage...	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET	Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Pelouses" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire voire interdire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Pelouses" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale - Contrôler et réduire les pollutions
		Déprise agricole : fermeture des milieux par abandon des pratiques...	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés avec la mise en place d'équipements agropastoraux suite à des travaux de débroussaillage	Contrat A32303P : Equipements pastoraux Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Pelouses" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G2 : Limiter l'embroussaillage des milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale par débroussaillage et/ou gyrobroyage	Réaliser des actions d'entretien par débroussaillage et/ou gyrobroyage en complément d'une gestion pastorale extensive Réaliser des actions de restauration par débroussaillage et/ou gyrobroyage sur des secteurs faiblement à moyennement embroussaillés (accompagnée, par la suite, d'une remise en pâturage)	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Contrat A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
	6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude : Superficie et représentativité : 271,3 ha - 3,84% Enjeu : très fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat diversifié sur l'ensemble du territoire	Intensification des pratiques : fertilisation importante, fauche précoce, surpâturage...	G3 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	Maintenir les pratiques de fauche existantes par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser le retour des pratiques extensives de fauche sur l'ensemble des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale (limiter le retournement des prairies et leur conversion en cultures) Privilégier des fauches retardées, de façon centrifuge et avec exportation de produits de coupe Accompagner la pratique de fauche par un pâturage de regain en arrière-saison (août, septembre voire octobre)	Contrat A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Contrat A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger MAET "Prairies de fauche" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire voire interdire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Prairies de fauche" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale - Contrôler et réduire les pollutions
8110 – Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival : Superficie et représentativité : 6,66 ha - 0,09% Enjeu : NC Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat ponctuel dispersé sur le site	Dégradation de l'habitat : ouverture et pratique régulière d'escalade, piétinement...	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture, Activités de loisirs	Conserver les milieux rupestres	
		G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Identifier les secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens... Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites de la surfréquentation	
8210 – Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Superficie et représentativité : Ponctuel Enjeu : très fort Etat de conservation : assez bon Répartition sur le site : habitat bien représenté dans le site	Dégradation de l'habitat : ouverture et pratique régulière d'escalade, piétinement...	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture, Activités de loisirs	Conserver les milieux rupestres	
		G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Identifier les secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens... Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites de la surfréquentation	
8220 – Pentec rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : Superficie et représentativité : 15,49 ha - 0,22% Enjeu : très fort Etat de conservation : satisfaisant Répartition sur le site : habitat rare sur le site	Dégradation de l'habitat : ouverture et pratique régulière d'escalade, piétinement...	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture, Activités de loisirs	Conserver les milieux rupestres	
		G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Identifier les secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens... Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites de la surfréquentation	
8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière : Superficie et représentativité : 52,75 ha - 0,75% Enjeu : très fort Etat de conservation : bon Répartition sur le site : habitat rare sur le site	Dégradation de l'habitat : ouverture et pratique régulière d'escalade, piétinement...	G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture, Activités de loisirs	Conserver les milieux rupestres	
		G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Identifier les secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens... Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites de la surfréquentation	

Type de milieux (habitats d'espèces)	Espèces d'intérêt communautaire concernées (description et enjeu)	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
Milieux ouverts et semi-ouverts	<p>1303 – Petit rhinolophe : Nombre de stations ou d'individus : 2 gîtes de reproduction Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant un gîte de reproduction sur la commune d'Arlempdes et d'un sur la commune de Coubon</p> <p>1304 – Grand rhinolophe : Nombre de stations ou d'individus : 1 gîte de reproduction et 2 gîtes d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant un gîte de reproduction sur la commune de Coubon et deux gîtes d'hibernation sur la commune de Solignac et Présailles</p>	<p>Disparition des territoires de chasse : arasement des haies, destruction des vergers, fermeture des milieux, régression des prairies au détriment des cultures...</p>	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés avec la mise en place d'équipements agropastoraux suite à des travaux de débroussaillage	Contrat A32303P : Equipements pastoraux Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Landes", "Pelouses" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G2 : Limiter l'embroussaillage des milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale par débroussaillage et/ou gyrobroyage	Réaliser des actions d'entretien par débroussaillage et/ou gyrobroyage en complément d'une gestion pastorale extensive Réaliser des actions de restauration par débroussaillage et/ou gyrobroyage sur des secteurs faiblement à moyennement embroussaillés (accompagnée, par la suite, d'une remise en pâturage)	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Contrat A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger MAET "Landes" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G3 : Maintenir et promouvoir la gestion extensive par fauche des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	Maintenir les pratiques de fauche existantes par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser le retour des pratiques extensives de fauche sur l'ensemble des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale Privilégier des fauches retardées Accompagner la pratique de fauche par un pâturage de regain en arrière-saison (août, septembre voire octobre)	Contrat A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Contrat A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger MAET "Prairies de fauche" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Landes", "Pelouses", "Prairies de fauche" Charte Engagement "Prairies, pelouses et landes"	Agriculture	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale – Contrôler et réduire les pollutions
			G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les milieux semi-ouverts moyennement à fortement embroussaillés localisés dans des zones difficilement accessibles afin d'augmenter le réseau de milieux de transition		Agriculture	Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques
	<p>1307 – Grand/Petit murin : Nombre de stations ou d'individus : 4 individus en été/2 gîtes d'hibernation Enjeu : fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant les communes d'Arlempdes, Solignac sur Loire, le Monastier sur Gazeille et Présailles</p> <p>1308 – Barbastelle d'Europe : Nombre de stations ou d'individus : 1 gîte d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant un gîte d'hibernation sur la commune de Présailles</p> <p>1321 – Murin à oreilles échanquées : Nombre de stations ou d'individus : 2 gîtes d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant les communes de Présailles et de Solignac-sur Loire</p>	<p>Disparition des gîtes estivaux et hivernaux et dérangement : réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les colonies, abandon du patrimoine bâti, pose de grillages dans les clochers, mise en sécurité d'anciennes mines ou cavités souterraines par effondrement ou fermeture, dérangement par la surfréquentation et la valorisation touristique des sites...</p>	G10 : Préserver et restaurer les éléments linéaires et ponctuels du paysage	Maintenir et entretenir les linéaires de haies : travaux d'élagage, recepage, entretien par débroussaillage, taille Préserver et entretenir les éléments ponctuels (vergers, bosquets, arbres isolés) dans les prairies Développer la plantation de haies et d'éléments ponctuels à essences mélangées et locales	Contrat A32306P : Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies... Contrat A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres... Contrat A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site Charte Engagement "Eléments paysagers"	Agriculture	Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques
			G20: Limiter le dérangement des colonies	Favoriser l'installation d'aménagements limitant l'accès et l'entrée aux gîtes d'hibernation : grilles de protection, mur bétonné avec lucarne et barreaux amovibles... Limiter la diffusion et la communication des emplacements de gîtes à chiroptères Limiter la réalisation de sentiers de randonnée aux abords de gîtes d'hibernation Limiter la pollution lumineuse : pose d'éclairage sur les rochers ou les bâtiments abritant des gîtes à chauves-souris Promouvoir des techniques d'aménagement et de restauration des bâtiments favorables aux chauves-souris : pose de chiroptères, utilisation de produits non toxiques et bois non traités....	Contrat A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Charte Engagement "Habitats rocheux et grotte"	Activités de loisirs	Préserver et aménager les gîtes favorables aux chiroptères
			G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Définir un plan de circulation au sein du site, identifiant les secteurs à enjeux où la fréquentation sera à canaliser voire interdite Installer des aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens... Installer des aménagements d'information : panneaux d'interdiction....	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites sensibles de la surfréquentation

Type de milieux	Habitats d'intérêt communautaire concernés (description et enjeu)	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex Superficie et représentativité : 660,5 ha – 9,36% Enjeu : très fort Etat de conservation : bon Répartition sur le site : habitat présent essentiellement en amont de Goudet, et surtout en amont d'Arlempdes et sur les versants frais des gorges creusées par les affluents de la Loire	Intensification de la gestion sylvicole : transformation des peuplements en essences allochtones, coupes sur de grandes superficies, enlèvement des arbres non productifs, morts, déperissants....	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conforme aux plans de gestion officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et d'essences autochtones Ne pas réaliser de coupes à blanc sur les forêts de ravins Limiter les coupes à blanc à de petites surfaces (inférieures à 0,5 ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha) Favoriser la régénération naturelle ou dirigée par des essences autochtones	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Réglementation communale de boisements Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
	9130 - Hêtraies de l'Asperulo Fagetum : Superficie et représentativité : 343,9 ha – 4,87% Enjeu : fort Etat de conservation : bon Répartition sur le site : habitat relativement bien représenté au sein des gorges notamment vers Chanteloube		G7 : Conservier des peuplements à un stade mature dans les massifs forestiers	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents au sein des massifs forestiers	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion : Superficie et représentativité : 12,77 ha – 0,18% Enjeu : exceptionnel Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat présent sur la commune de Solignac sur un versant proche de la carrière		G8 : Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers	Favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers en conservant sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis.	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
	9180 - Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion : Superficie et représentativité : 10,37 ha – 0,15% Enjeu : très fort Etat de conservation : bon Répartition sur le site : habitat très rare présent en aval de la cascade de la Beaume, dans le vallon du Ceyssoux		G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts		Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
Milieux forestiers		Intensification de la gestion sylvicole : transformation des peuplements en essences allochtones, coupes sur de grandes superficies, enlèvement des arbres non productifs, morts, déperissants....	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conforme aux plans de gestion officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et d'essences autochtones Ne pas réaliser de coupes à blanc sur les forêts alluviales Limiter les coupes à blanc à de petites surfaces (inférieures à 0,5 ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha) Favoriser la régénération naturelle ou dirigée par des essences autochtones	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Réglementation communale de boisements Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Contrat F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior : Superficie et représentativité : 194,42 ha – 2,75% Enjeu : très fort Etat de conservation : très bon Répartition sur le site : habitat constituant un cordon plus ou moins large (jusqu'à plusieurs dizaines de mètres) et discontinu bordant la Loire et ses affluents	G7 : Conservier des peuplements à un stade mature dans les massifs forestiers		Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale	
9160 - Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée : Superficie et représentativité : 42,94 ha – 0,61% Enjeu : fort Etat de conservation : très bon Répartition sur le site : habitat sur les terrasses alluviales des bords de Loire et de ses affluents	G8 : Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers		Favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers en conservant sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis.	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale	
	G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles		Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts		Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale	
	G15 : Conservier et restaurer la végétation des berges		Préserver les forêts alluviales en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...) Interdire les coupes à blanc des forêts alluviales (à l'exception de projet de restauration) Favoriser des forêts alluviales à essences autochtones	Contrat A3231IP : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles Contrat A3231IR : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles Contrat F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles Charte Engagement "Cours d'eau et berges" SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux "	Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges - Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau - Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement, de lessivage	
	G16 : Limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau	Limiter la plantation de résineux allochtones à moins de 10m des berges Eliminer les résineux allochtones au sein de plantations monospécifiques en bordure de cours d'eau (notamment sur la Méjeanne et la Beaume)	Charte Engagement "Cours d'eau et berges" Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges		

Type de milieux (habitats d'espèces)	Espèces d'intérêt communautaire concernées (description et enjeu)	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
Milieux forestiers	<p>1303 – Petit rhinolophe : Nombre de stations ou d'individus : 2 gîtes de reproduction Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant un gîte de reproduction sur les communes d'Arlempdes et de Coubon</p> <p>1304 – Grand rhinolophe : Nombre de stations ou d'individus : 1 gîte de reproduction et 2 gîtes d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant les communes de Coubon, de Solignac et Présailles</p> <p>1307 – Grand/Petit murin : Nombre de stations ou d'individus : 4 individus en été/2 gîtes d'hibernation Enjeu : fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant les communes d'Arlempdes, Solignac sur Loire, le Monastier sur Gazeille et Présailles</p> <p>1308 – Barbastelle d'Europe : Nombre de stations ou d'individus : 1 gîte d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant la commune de Présailles</p> <p>1321 – Murin à oreilles échancrées : Nombre de stations ou d'individus : 2 gîtes d'hibernation Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce fréquentant les communes de Présailles et de Solignac-sur Loire</p>	<p>Disparition des territoires de chasse : arasement de la ripisylve, le remplacement des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux....</p>	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conforme aux plans de gestion officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et d'essences autochtones Ne pas réaliser de coupes à blanc des forêts alluviales et de ravins Limiter les coupes à blancs à de petites surfaces (inférieures à 0,5ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha)	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Réglementation communale de boisements Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Contrat F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G7 : Conserver des peuplements forestiers à un stade mature	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G8 : Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers	Favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers en conservant sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis.	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts		Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver les forêts alluviales en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (coupes de régénération naturelle, plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...) Interdire les coupes à blanc des forêts alluviales Favoriser des forêts alluviales à essences autochtones	Contrat A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles Contrat A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embacles MAET "Entretien de la ripisylve" Charte Engagement "Cours d'eau et berges" SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux "	Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges
	<p>1083 - Lucane cerf-volant : Nombre de stations ou d'individus : 1 station Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur la commune de Coubon</p>	<p>Disparition de son habitat (micro-habitats au sein de massifs forestiers) : exploitation intensive et régulière des forêts, plantation monospécifique de résineux...</p>	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conforme aux plans de gestion officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et d'essences autochtones Ne pas réaliser de coupes à blanc des forêts alluviales et de ravins Limiter les coupes à blancs à de petites surfaces (inférieures à 0,5ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha)	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Réglementation communale de boisements Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Contrat F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G7 : Conserver des peuplements forestiers à un stade mature	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts		Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
	<p>1387 - Orthotric de Roger : Nombre de stations ou d'individus : disparue Enjeu : fort Etat de conservation : / Répartition sur le site : espèce ayant été observée dans les gorges de la Loire en 2008 sur la commune de Lafarre</p> <p>1386 - Buxbaumie verte : Nombre de stations ou d'individus : 1 station Enjeu : à venir Etat de conservation : à venir Répartition sur le site : espèce présente sur les communes de Saint-Arcons-de-Barges et Vielprat</p>	<p>Disparition de leurs habitats : exploitation intensive et régulière des forêts, plantation monospécifique de résineux...</p>	G6 : Privilégier une gestion raisonnée des forêts	Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conforme aux plans de gestion officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et d'essences autochtones Ne pas réaliser de coupes à blanc des forêts alluviales et de ravins Limiter les coupes à blancs à de petites surfaces (inférieures à 0,5ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha)	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Réglementation communale de boisements Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Contrat F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G7 : Conserver des peuplements forestiers à un stade mature	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Contrat F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents Contrat F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G8 : Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers	Favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers en conservant sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis.	Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF Charte Engagement "Milieux forestiers"	Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale
			G9 : Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes et les vieilles forêts Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts		Sylviculture	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale

Type de milieux	Habitats d'intérêt communautaire concernés (description et enjeu)	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
Réseau hydrographique et zones humides	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires : Superficie et représentativité : 2,48 ha – 0,04% Enjeu : modéré Etat de conservation : très bon Répartition sur le site : habitat présent dans les écosystèmes alluviaux des gorges de la Loire notamment sur la commune de Solignac 6410 – Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux : Superficie et représentativité : 13,68 ha – 0,19% Enjeu : fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat situé en fond de vallée de la Loire dans le secteur de Solignac	Intensification des pratiques : fertilisation importante, surpâturage, drainage...	G1 : Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur patrimoniale	Maintenir le pâturage extensif existant par l'accompagnement des exploitants dans la souscription à des MAET Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés avec la mise en place d'équipements agropastoraux suite à des travaux de débroussaillage	Contrat A32303P : Equipements pastoraux Contrat A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts MAET "Prairies humides et tourbeuses" Charte Engagement " Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire voire interdire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales Maintenir une bande enherbée de 10 m entre les parcelles fertilisées et les zones humides	MAET "Prairies humides et tourbeuses" Charte Engagement " Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides
			G5 : Favoriser la mise en défens des zones sensibles	Installer des clôtures (temporaires ou définitive) afin de mettre en défens des zones sensibles à l'érosion, au piétinement ou au dérangement	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides
			G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides	Restaurer les zones humides ayant été impactées par des perturbations d'origine anthropique (drainage, remblais...) Limiter le développement des ligneux lorsqu'il est favorisé par des perturbations d'origine anthropique	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux humides par débroussaillage Contrat A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides – Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement, de lessivage
			G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures et les cultures légumineuses	MAET "Cultures" Charte Engagement "Milieu en général"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions
	3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard : Superficie et représentativité : 0,72 ha – 0,01% Enjeu : NC Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat fragmentaire présent sur le cours de la Gazeille et plus ponctuellement sur la Loire 3270 - Rivières avec berges vaseuses : Superficie et représentativité : 0,06 ha – 0% Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : habitat très fragmentaire présent en bordure de Loire sur les berges alluviales, notamment sur la commune de Goudet	Artificialisation et perturbations de la dynamique naturelle des cours d'eau : présence de digues, barrages, seuils, enrochements, érosion des berges	G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage...) Privilégier le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique Limiter de traiter et de purger toutes les embâcles au sein des cours d'eau	Contrat A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Contrat A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G14 : Effacer ou aménager les obstacles à l'écoulement naturel	Araser (diminuer la hauteur de l'ouvrage) ou effacer les ouvrages infranchissables	Contrat A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire
			G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver la végétation des berges (ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...) Limiter la destruction totale de la végétation herbacée des berges et de la ripisylve Favoriser une ripisylve à essences autochtones	Contrat A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G16 : Limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau	Limiter la plantation de résineux allochtones à moins de 10m des berges Eliminer les résineux allochtones au sein de plantations monospécifiques en bordure de cours d'eau (notamment sur la Méjeanne et la Beaume)	Charte Engagement "Cours d'eau et berges" Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges
			G17 : Limiter l'impact des usagers sur l'érosion des berges et sur la dégradation des lits des cours d'eau	Favoriser la mise en défens des berges (clôtures, fermeture d'accès) afin de limiter l'impact des activités des usagers : piétinement du bétail, passage d'engins motorisés Favoriser la mise en place d'aménagements de franchissement des cours d'eau (gué busé...) afin de limiter la dégradation des traversées par les usagers Accompagner les aménagements de franchissements par la mise en place de panneaux d'information	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture, Activités de loisirs	Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire voire interdire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales Maintenir une bande enherbée de 10 m entre les parcelles fertilisées et les cours d'eau et/ou les zones humides	MAET "Prairies humides et tourbeuses" Charte Engagement " Milieux humides"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions
	Dégradation de la qualité des eaux : eutrophisation liée aux apports en amendements et fertilisants, lessivage des sols...	G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver la végétation des berges (ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...) Limiter la destruction totale de la végétation herbacée des berges et de la ripisylve Favoriser une ripisylve à essences autochtones	Contrat A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges – Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage	
		G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures et les cultures légumineuses	MAET "Cultures" Charte Engagement "Milieu en général"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions	

Type de milieux (habitats d'espèces)	Description et enjeu des espèces d'intérêt communautaire	Menaces	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées	Objectifs opérationnels concernés
Réseau hydrographique et zones humides	1193 – Sonneur à ventre jaune : Nombre de stations ou d'individus : population importante Enjeu : très fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur la quasi-totalité des milieux favorables en bord de Loire de 11 communes et sur la partie aval de la Gazeille	Disparition de son habitat (vasques et mares situées dans le champs d'expansion des crues de la Loire, zones humides) : assèchement/drainage/comblement des zones humides, artificialisation des cours d'eau	G11 : Conserver et restaurer le réseau de mares	Préserver et entretenir les mares Réhabiliter et/ou créer des mares	Contrat A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides Contrat A32309P/R : Création, entretien ou rétablissement de mares Charte Engagement "Eléments paysagers"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides - Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques
			G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides	Restaurer les zones humides ayant été impactées par des perturbations d'origine anthropique (drainage, remblais...) Limiter le développement des ligneux lorsqu'il est favorisé par des perturbations d'origine anthropique	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux humides par débroussaillage Contrat A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides - Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage
			G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage...) Privilégier le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique	Contrat A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Contrat A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
		Dégradation de la qualité de l'eau : fertilisation importante...	G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Prairies humides et tourbeuses", "Pelouses", "Prairies de fauche" Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides – Contrôler et réduire les pollutions
			G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures et les cultures légumineuses	MAET "Cultures" Charte Engagement "Milieux en général"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions
			G21 : Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public	Définir un plan de circulation au sein du site, identifiant les secteurs à enjeux Mise en place d'aménagements visant à canaliser la circulation du public : chicanes, barrières, passages canadiens Mise en place d'aménagements d'information : panneaux d'interdiction...	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins... Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Activités de loisirs	Protéger les sites sensibles de la surfréquentation
	1163 – Chabot : Nombre de stations ou d'individus : population à effectif faible mais stable Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur l'intégralité de la Loire ainsi que sur l'Orcival, la Méjeanne, le Langougnole, la Gazeille.	Dégradation des habitats aquatiques : artificialisation des cours d'eau (rectification, enrochement, barrages, seuils, digues...), destruction de la ripisylve...	G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage...) Privilégier le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique	Contrat A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Contrat A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G14 : Effacer ou aménager les obstacles à l'écoulement naturel	Araser (diminuer la hauteur de l'ouvrage) ou effacer les ouvrages infranchissables Aménager les ouvrages infranchissables de dispositifs de franchissement comme des passes à poissons	Contrat A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire
			G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver la végétation des berges (ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement soit par l'élimination d'espèces allochtones Favoriser une ripisylve à essences autochtones	Contrat A32311P/R : Entretien et restauration de ripisylves, de la végétation des berges Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G16 : Limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau	Limiter la plantation de résineux allochtones à moins de 10m des berges Eliminer les résineux allochtones au sein de plantations monospécifiques en bordure de cours d'eau (notamment sur la Méjeanne et la Beaume)	Charte Engagement "Cours d'eau et berges" SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges
			G17 : Limiter l'impact des usagers sur l'érosion des berges et sur la dégradation des lits des cours d'eau	Favoriser la mise en défens des berges (pose de clôtures, fermeture d'accès) Favoriser la mise en place d'aménagements de franchissement des cours d'eau (gué busé...) afin de limiter la dégradation des traversées par les usagers Accompagner les aménagements de franchissements par la mise en place de panneaux d'information	Contrat A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès Contrat A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Activités de loisirs	Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
			G18 : Limiter la dégradation des frayères favorables aux salmonidés	Localiser la présence de frayères ou le potentiel de restauration des anciennes frayères Préserver et restaurer les zones frayères favorables aux salmonidés	Contrat A32319P : Restauration de frayères	-	Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau
	1092 - Ecrevisse à pattes blanches : Nombre de stations ou d'individus : population en fort déclin et n'étant présente que sur certains secteurs de la Loire et ses affluents les mieux préservés Enjeu : très fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur 65 km de linéaire dans certains secteurs de la Loire et de ses affluents (Langougnole, Orcival, Méjeanne, Holme...)	Dégradation de la qualité de l'eau : fertilisation importante...	G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Prairies humides et tourbeuses", "Pelouses", "Prairies de fauche" Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions
			G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures et les cultures légumineuses	MAET "Cultures" Charte Engagement "Milieux en général"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions
			Prédation/compétition/pathologie par des espèces exogènes	G22 : Contrôler l'évolution des populations d'espèces invasives	Identifier les zones de présence des espèces exotiques envahissantes Limiter la progression des populations d'écrevisses de Californie par des dispositifs innovants et expérimentaux tels que l'aménagement des ouvrages hydrauliques par l'installation de dispositifs bloquant le passage des individus	Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats Charte Engagement "Milieux en général" SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	-
1355 - Loure d'Europe : Nombre de stations ou d'individus : population stable Enjeu : modéré Etat de conservation : bon Répartition sur le site : espèce présente sur l'ensemble du linéaire de la Loire (soit 58km) et sur certains affluents (Orcival, Méjeanne, Langougnole, Beaume, Gazeille)	Disparition de son habitat : artificialisation des cours d'eau, cloisonnement des corridors écologiques, assèchement/drainage/comblement des zones humides,	G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides		Restaurer les zones humides ayant été impactées par des perturbations d'origine anthropique (drainage, remblais...) Limiter le développement des ligneux lorsqu'il est favorisé par des perturbations d'origine anthropique	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux humides par débroussaillage Contrat A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides - Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage
		G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage...) Privilégier le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique	Contrat A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Contrat A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau	
		G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver la végétation des berges (ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement soit par l'élimination d'espèces allochtones Limiter la destruction totale de la végétation herbacée des berges et de la ripisylve Favoriser une ripisylve à essences autochtones	Contrat A32311P/R : Entretien et restauration de ripisylves, de la végétation des berges Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau – Gérer les phénomènes d'érosion, de lessivage	
1037 - Gomphe serpentin : Nombre de stations ou d'individus : 1 exuvie Enjeu : fort Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur la commune de Cussac sur Loire	Disparition de son habitat (cours d'eau riches en végétation immergée et riveraine) : assèchement/drainage/comblement des zones humides, artificialisation des cours d'eau	G11 : Conserver et restaurer le réseau de mares	Préserver et entretenir les mares Réhabiliter et/ou créer des mares	Contrat A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides Contrat A32309P/R : Création, entretien ou rétablissement de mares Charte Engagement "Eléments paysagers"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides - Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques	
		G12 : Améliorer la fonctionnalité des zones humides	Restaurer les zones humides ayant été impactées par des perturbations d'origine anthropique (drainage, remblais...) Limiter le développement des ligneux lorsqu'il est favorisé par des perturbations d'origine anthropique	Contrat A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux humides par débroussaillage Contrat A32314P : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Préserver et restaurer les zones humides - Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage	
		G13 : Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau	Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage...) Privilégier le démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique	Contrat A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Contrat A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	-	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau	
1041 - Cordulie à corps fin : Nombre de stations ou d'individus : 6 stations (avec de faibles effectifs) Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur les communes de Cussac sur Loire, Chadron, Goudet, Salettes et Arlempdes	Dégradation de la qualité de l'eau : fertilisation importante...	G15 : Conserver et restaurer la végétation des berges	Préserver la végétation des berges (ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...) Limiter la destruction totale de la végétation herbacée des berges	Contrat A32311P/R : Entretien et restauration de ripisylves, de la végétation des berges Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges Charte Engagement "Cours d'eau et berges"	Agriculture, Sylviculture	Maintenir et restaurer la végétation des berges – Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau – Gérer les phénomènes d'érosion, de lessivage	
		G4 : Raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts	Réduire l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux MAET	MAET "Prairies humides et tourbeuses", "Pelouses", "Prairies de fauche" Charte Engagement "Milieux humides"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions	
1041 - Cordulie à corps fin : Nombre de stations ou d'individus : 6 stations (avec de faibles effectifs) Enjeu : modéré Etat de conservation : NC Répartition sur le site : espèce présente sur les communes de Cussac sur Loire, Chadron, Goudet, Salettes et Arlempdes	Dégradation de la qualité de l'eau : fertilisation importante...	G19 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures et les cultures légumineuses	MAET "Cultures" Charte Engagement "Milieux en général"	Agriculture	Contrôler et réduire les pollutions	

Objectifs opérationnels concernés	Action	Descriptif Action	Outils	Activités concernées
Veiller et limiter les stations/populations des espèces exotiques envahissantes	G25 : Contrôler l'évolution des populations d'espèces invasives	Poursuivre une veille écologique du site afin d'identifier les stations et contrôler l'évolution des populations existantes d'espèces exotiques envahissantes et d'identifier de nouvelles stations ou espèces Contrôler la propagation des espèces floristiques exotiques envahissantes : arrachage des plants (tiges et rhizomes...)... Contrôler la propagation des espèces faunistiques exotiques envahissantes, notamment l'Ecrevisse de Californie par des méthodes innovantes et expérimentales telles que l'aménagement des ouvrages hydrauliques	Contrat A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats Contrat F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Charte Engagement "Milieux en général" SAGE "Thème 3 : Qualité biologique et fonctionnelle des milieux"	Agriculture, Sylviculture
Animer et coordonner le document d'objectifs	A1 : Organiser des réunions et des rencontres auprès des acteurs locaux	Réaliser des réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail tout au long de l'élaboration et de l'animation du DOCOB Réaliser des réunions et/ou des rencontres avec les acteurs et les usagers locaux Développer et pérenniser les contacts avec les structures partenaires	Animation	Toutes
	A2 : Animer des chartes, des contrats et des MAET	Promouvoir et accompagner les propriétaires et exploitants dans la contractualisation des outils de la démarche Natura 2000 : MAET, contrat et charte	Animation Charte Contrat MAET	
	A3 : Assurer la gestion administrative, financière du site Natura 2000	Poursuivre la gestion technique et financière du programme Natura 2000 sur le site pour le compte de l'Etat. : Préparation des budgets, suivi des dépenses et des prestataires Poursuivre le suivi global des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000	Animation	
	A4 : Assurer une veille écologique du site et une assistance aux études d'incidences	Maintenir une veille écologique au sein du site Natura 2000 Favoriser la concertation et l'accompagnement des porteurs de projets pour les études d'incidences et les mesures compensatoires Poursuivre une assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur les sites Natura 2000 Prévoir des modalités d'intervention dans des cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques	Animation Etudes d'incidences	
	A5 : Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales	Assurer une cohérence de gestion et d'animation entre les divers programmes : ZPS Natura 2000, TVB, SDAGE, SAGE, CT, RNR, Man&Biosphère, SCOT, PLU... Définir avec les différentes politiques publiques des modalités d'intervention dans des cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques	Animation	
Évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	A6 : Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs	Réaliser le suivi du DOCOB grâce au logiciel SUDOCO et à la rédaction de bilan intermédiaire Évaluer l'efficacité des mesures de gestion par la mise en place d'indicateurs de suivi et la création d'une base de données	Animation	Toutes
	A7 : Réactualiser le document d'objectifs	Réaliser la révision du DOCOB avec réactualisation des diagnostics, des enjeux et des objectifs, des mesures de gestion	Animation	
Améliorer les connaissances	S1 : Améliorer les connaissances des habitats et des espèces au sein du site	Poursuivre les suivis (Cordulie à corps fin, Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe, Ecrevisses à pattes blanches, Chiroptères) Réaliser des inventaires complémentaires (Coléoptères dont le Lucane cerf-volant, Gomphe serpent, Triton crêté, Moule perlière) Renouveler la cartographie des habitats agropastoraux sur l'ensemble du site, et la compléter par une cartographie générale sur le territoire de l'ancien site linéaire « Rivières à Ecrevisses » Poursuivre les suivis des habitats d'intérêt communautaire existants sur les milieux agropastoraux et mettre en place un suivi sur les habitats forestiers Réaliser la cartographie des statuts des chemins et les zones de sensibilité au sein du site Natura 2000 identifiant des tronçons où la fréquentation sera règlementée voire interdite Identifier et prioriser les secteurs clés en terme de biodiversité forestière à savoir les forêts anciennes (c'est-à-dire des massifs présentant une continuité du couvert forestier sur plusieurs siècles) au sein du site Natura 2000 et les vieilles forêts (c'est à dire des massifs présentant des peuplements de moins de 150ans) Développer un suivi photographique et paysager du site	Animation	Toutes
Favoriser la communication autour de la richesse et des sensibilités du site	C1 : Développer des outils de communication à destination des usagers et du grand public	Maintenir une information locale par l'intermédiaire des lettres d'information, des communiqués de presse, des encarts dans les bulletins municipaux, de sorties nature... Développer une information auprès des scolaires : sorties nature, projet scolaire... Propager l'information au grand public à travers le site internet, l'aménagement de sentiers de découverte, de sorties nature.... Réaliser une charte de bonnes pratiques pour les activités de loisirs au sein du site Natura 2000	Animation	Toutes
	C2 : Développer des outils de communication à destination des acteurs et porteurs de projets	Réaliser la diffusion du DOCOB et des outils de la démarche Natura 2000 aux collectivités, élus... Promouvoir les outils de communication autour de la démarche Natura 2000 (site internet DREAL Auvergne, lettre d'information...) Développer des formations auprès des acteurs locaux (gestionnaires, élus) Réaliser et diffuser des fiches de bonnes pratiques pour l'ensemble des ayant-droits du site (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, pratiquants d'activités de pleine nature...)	Animation	

Deuxième partie : Fiches action

Chacune des actions décrites succinctement dans les tableaux précédents sont détaillées en une fiche descriptive composée des items suivants :

- Nom, code et priorité de l'action
- Objectifs de développement durable et opérationnel rattachés
- Espèces d'intérêt communautaire visées
- Territoire d'application
- Descriptif de la mesure
- Description des opérations et modalité de réalisation
- Calendrier de réalisation
- Indicateurs d'évaluation
- Bénéficiaires et partenaires techniques
- Cohérence avec les programmes et projets
- Plan de financement

G1	Maintenir et promouvoir la gestion pastorale raisonnée des milieux à forte valeur écologique pour les oiseaux		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique		
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale Préserver et restaurer les zones humides		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
4030 : Landes sèches européennes 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles 6230 : Formations herbeuses à Nardus 6410 : Prairies à Molinia 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel)	Pelouses : 2425,94 ha dont 109,12 ha d'intérêt communautaire Landes : 233,53 ha dont 1,27 ha d'intérêt communautaire Zones humides : 38,02 ha d'intérêt communautaire	
Descriptif de la mesure			
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies et milieux humides) s'étendent sur 2697,49 ha soit 38% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité tant faunistique que floristique, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère et économique des gorges. Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux résultent et sont étroitement associées aux activités agropastorales. Néanmoins, ces habitats semi-naturels sont paradoxalement menacés, d'une part, par la déprise agricole qui conduit à la fermeture de ces milieux et, d'autre part, par l'intensification des pratiques qui entraîne une banalisation de leur biodiversité. Il est donc proposé de développer le retour des pratiques agricoles traditionnelles telles que le pâturage extensif. Ces dernières permettent, d'une part, de limiter la fermeture de ces milieux remarquables induit par le retour de la dynamique naturelle de colonisation des espèces à fort pouvoir compétitif et des ligneux, et d'autre part, de réguler la modification de leurs caractéristiques trophiques et de leurs cortèges floristiques par intensification. En effet, en exerçant une pression sélective sur les peuplements végétaux, le pâturage influence la structure et la dynamique de la végétation en constituant des mosaïques d'habitats parsemés de trouées favorables à l'expression de nombreuses espèces, ce qui contribue à la préservation et au maintien de la biodiversité.</p> <p>La présente fiche action vise, d'une part, à maintenir une gestion pastorale extensive d'entretien sur les milieux ouverts et semi-ouverts à forte valeur patrimoniale par l'accompagnement financier des exploitants et, d'autre part, à promouvoir la remise en pâturage de secteurs en déprise agricole par la mise en place d'équipements agropastoraux (clôtures, abreuvoirs,...). Il est cependant indispensable d'adapter cette pratique aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (taux de chargement pour limiter le piétinement et l'apport en matière organique, période de pâturage pour prendre en compte la phénologie des espèces et la portance des sols...).</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Maintenir le pâturage extensif existant au sein du site par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales.		Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesures "Pelouses" Mesure "Landes" Mesure "Prairies humides et tourbeuses"	
Favoriser la remise en pâturage de secteurs faiblement à moyennement embroussaillés par la mise en place d'équipements agropastoraux (clôtures, abreuvoirs) suite à des travaux de débroussaillage		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32303P du PDRH Mesure A32303R du PDRH	

Adapter la charge de pâturage selon les milieux afin de limiter le piétinement et l'enrichissement en matière organique	Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesures "Pelouses" Mesure "Landes" Mesure "Prairies humides et tourbeuses"			
Adapter les périodes de pâturage à la phénologie des espèces afin de préserver le cortège floristique	Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesures "Pelouses" Mesure "Landes" Mesure "Prairies humides et tourbeuses"			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole utile déclarée - Surface agricole avec contractualisation aux mesures agroenvironnementales concernées et nombre d'exploitation - Nombre de contrats ni agricoles ni forestiers signés et surface agricole engagée - Surface remise en pâturage et linéaire de clôtures 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles de milieux ouverts et semi-ouverts à forte valeur patrimoniale (pelouses, landes, prairies, milieux humides) et les gestionnaires de ces parcelles.		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles....		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G2	Limiter l'embroussaillage des milieux agropastoraux par débroussaillage et/ou gyrobroyage		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique		
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
4030 : Landes sèches européennes 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles 6230 : Formations herbeuses à Nardus	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échanquées (potentiel)	Pelouses : 2425,94 ha dont 109,12 ha d'intérêt communautaire Landes : 233,53 ha dont 1,27 ha d'intérêt communautaire	
Descriptif de la mesure			
<p>Les milieux agropastoraux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies) s'étendent sur 2659,47 ha soit 37,6 % du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité tant faunistique que floristique, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère et économique des gorges. Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux résultent et sont étroitement associées aux activités agropastorales. Néanmoins, ces habitats semi-naturels sont paradoxalement menacés, d'une part, par la déprise agricole qui conduit à la fermeture de ces milieux et, d'autre part, par l'intensification des pratiques qui entraîne une banalisation de leur biodiversité. Il est donc proposé de développer le retour des pratiques agricoles traditionnelles telles que le pâturage extensif. Ces dernières permettent, d'une part, de limiter la fermeture de ces milieux remarquables induit par le retour de la dynamique naturelle de colonisation des espèces à fort pouvoir compétitif et des ligneux, et d'autre part, de réguler la modification de leurs caractéristiques trophiques et de leurs cortèges floristiques par intensification.</p> <p>La présente fiche action vise à réaliser des actions de débroussaillage et/ou de gyrobroyage afin de limiter la fermeture des milieux agropastoraux. Ils pourront être employés pour de l'entretien de parcelles en gestion pastorale (afin de faire régresser les zones de refus) ou pour de la restauration de parcelles en déprise agricole en accompagnant ces travaux d'une remise en pâturage. Les actions de restauration sont à développer essentiellement sur des secteurs faiblement à moyennement embroussaillés afin de contrôler une colonisation récente des zones arbustives et des ligneux. Il est cependant indispensable d'adapter ces pratiques aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (période d'intervention pour limiter le dérangement des animaux et respecter la phénologie des espèces floristiques).</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser des actions d'entretien des milieux agropastoraux par débroussaillage et/ou gyrobroyage en complément d'une gestion pastorale extensive		Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesure "Landes" Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32305R du PDRH	
Réaliser des actions de restauration des milieux agropastoraux par débroussaillage et/ou gyrobroyage sur des secteurs faiblement à moyennement embroussaillés, en développant par la suite une remise en pâturage		Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesure "Landes" Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32301P du PDRH	
Favoriser l'exportation des produits de coupe afin de limiter l'enrichissement en matière organique du milieu		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Prairies, pelouses, landes"	

Privilégier des interventions en période automnale afin de limiter le dérangement des espèces animales en période de reproduction et de limiter les rejets		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Prairies, pelouses, landes”		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole avec contractualisation aux mesures agroenvironnementales concernées et nombre d'exploitation - Nombre de contrats ni agricoles ni forestiers signés et surface agricole engagée - Surface débroussaillée 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles de milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies) et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles....		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G3		Maintenir et promouvoir une gestion extensive par fauche des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale		Priorité Forte
Objectif de développement durable		Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique		
Objectif opérationnel		Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale		
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		Territoire d'application
6510 : Prairie maigre de fauche 6520 : Prairie de fauche de montagne		1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel)		Prairies : 2425,94 ha dont 286,53 ha d'intérêt communautaire
Descriptif de la mesure				
<p>Les milieux agropastoraux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies) s'étendent sur 2697,49 ha soit 38% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité tant faunistique que floristique, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère et économique des gorges. Parmi ces habitats, les prairies naturelles sont les plus représentées et les plus diversifiées de ce territoire (2425,94 ha soit 34,4%). En effet, la richesse et la diversité de ces prairies résultent et sont étroitement associées aux activités agropastorales. Néanmoins, ces habitats semi-naturels sont menacés par l'intensification des pratiques agricoles qui conduit à la banalisation de leur biodiversité: conversion des prairies naturelles en prairies artificielles, fertilisation importante... Il est donc proposé de développer le retour des pratiques agricoles traditionnelles extensives. Ces dernières permettent, d'une part, de limiter la fermeture de ces milieux remarquables induit par le retour de la dynamique naturelle de colonisation des espèces à fort pouvoir compétitif et des ligneux, et d'autre part, de réguler la modification de leurs caractéristiques trophiques et de leurs cortèges floristiques par intensification. Ainsi, la gestion extensive par fauche des prairies naturelles permet de conserver leur structure, leur originalité et la diversité floristique spécifique.</p> <p>La présente fiche action vise, d'une part, à maintenir une gestion extensive d'entretien par fauche des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale par l'accompagnement financier des exploitants et, d'autre part, à promouvoir les pratiques extensives par fauche sur les prairies en déprise agricole ou en intensification (notamment en limitant le retournement des prairies naturelles ou encore la conversion de ces dernières en cultures). La fauche sera de préférence retardée, c'est à dire à partir de mi-juin/début juillet (variable selon les conditions météorologiques annuelles) afin de respecter et de préserver la phénologie et la diversité floristique (fauche après la floraison des graminées...) et la période de reproduction de la faune. Il est à noter que plusieurs coupes sont possibles en fonction de la productivité des prairies. Une fauche centrifuge sera à privilégier de manière à faciliter la fuite de la faune. Cette pratique pourra être également accompagnée d'un pâturage de regain en arrière-saison (août, septembre voire octobre).</p>				
Description des opérations			Modalité de réalisation	
Maintenir les pratiques de fauche extensives existantes au sein du site par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales			Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesure "Prairies de fauche"	
Favoriser le retour des pratiques extensives par fauche sur l'ensemble des prairies naturelles à forte valeur patrimoniale			Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesure "Prairies de fauche" Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32304R du PDRH Mesure A32305R du PDRH	

<p>Privilégier des fauches retardées (à partir de mi-juin/début juillet pouvant varier selon les conditions météorologiques annuelles) afin de respecter la phénologie de la flore et la période de reproduction de la faune (oiseaux, insectes)</p> <p>Il est à noter que que plusieurs coupes sont possibles en fonction de la productivité des prairies.</p>	<p>Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesure “Prairies de fauche”</p>			
<p>Limiter le retournement des prairies naturelles ainsi que les conversions de prairies naturelles en cultures ou prairies temporaires</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Prairies, pelouses, landes”</p>			
<p>Privilégier une fauche centrifuge (de l’intérieur vers l’extérieur) afin de faciliter la fuite des espèces animales</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Prairies, pelouses, landes”</p>			
<p>Favoriser l’exportation des produits de coupe afin de limiter l’enrichissement en matière organique du milieu</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Prairies, pelouses, landes”</p>			
<p>Accompagner, si possible, la pratique de fauche par un pâturage de regain en arrière-saison (août, septembre voire octobre)</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Prairies, pelouses, landes”</p>			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole utile déclarée - Surface agricole avec contractualisation aux mesures agroenvironnementales concernées et nombre d’exploitation - Nombre de contrats ni agricoles ni forestiers signés et surface agricole engagée 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles de prairies de fauche et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d’agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles....		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G4	Raisonnement l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts		Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique Améliorer la qualité de l'eau		
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale Préserver et restaurer les zones humides Contrôler et réduire les pollutions		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières avec berges vaseuses 4030 : Landes sèches européennes 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles 6230 : Formations herbeuses à Nardus 6410 : Prairies à Molinia 6510 : Prairie maigre de fauche 6520 : Prairie de fauche de montagne 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échanrées (potentiel) 1355 : Loutre d'Europe 1193 : Sonneur à ventre jaune 1166 : Triton crêté (potentiel) 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel) 1163 : Chabot	Pelouses et prairies : 2425,94 ha dont 286,53 ha d'intérêt communautaire Landes : 233,53 ha dont 1,27 ha d'intérêt communautaire Zones humides : 38,02 ha d'intérêt communautaire Les cours d'eau au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies et milieux humides) s'étendent sur 2697,49 ha soit 38% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité tant faunistique que floristique, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère et économique des gorges. Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux résultent et sont étroitement associées aux activités agropastorales. Néanmoins, ces habitats semi-naturels sont menacés par l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation excessive, retournement des sols..) qui permet aux exploitants de pallier à la faible productivité de ces terrains en transformant ces milieux en prairies artificielles. En effet, la plupart des milieux ouverts et semi-ouverts tels que les landes, les pelouses ou les prairies maigres de fauche sont caractéristiques de sols pauvres qui leur confèrent un cortège floristique et faunistique original et diversifié. Il est donc proposé de développer le retour des pratiques agricoles traditionnelles, notamment en réduisant les amendements qui modifient la nature et la structure des sols, induisant une perte et une banalisation de leur biodiversité. Par ailleurs, la réduction des apports organique et/ou minéral participe à l'amélioration de la qualité des eaux et à la diminution du phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques.</p>			
<p>La présente fiche action vise à raisonner l'utilisation des fertilisants et des amendements sur les milieux ouverts et semi-ouverts afin de préserver la nature des sols et de conserver le patrimoine floristique et faunistique des habitats agropastoraux. Ceci implique donc de réduire voire d'interdire les apports organique et/ou minéral par l'accompagnement financier des exploitants pour leurs bonnes pratiques. Il est cependant indispensable d'adapter cette pratique aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p>			

Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réduire voire de supprimer l'utilisation d'apports organique et/ou minéral selon les milieux (prairies, landes, pelouses, cultures..) par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales		Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesures "Prairies de fauche" Mesures "Pelouses" Mesures "Landes" Mesure "Prairies humides et tourbeuses"		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Qualité de l'eau des divers cours d'eau au sein du site - Surface agricole avec contractualisation aux mesures agroenvironnementales concernées				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles de milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies, milieux humides) et les gestionnaires de ces parcelles.		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, SICALA, Propriétaires et Exploitants agricoles....		
Cohérence avec les programmes et projets				
- PLU des communes concernées - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO - SAGE Loire Amont et SDAGE Loire Bretagne - Contrat territorial de la Haute vallée de la Loire				
Plan de financement				

G5	Favoriser la mise en défens des zones sensibles		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer les milieux agropastoraux à forte valeur patrimoniale Conserver les milieux rupestres Préserver et restaurer les zones humides Protéger les sites sensibles de la surfréquentation		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
6120 : Pelouses calcaires de sables xériques 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles 8110 : Eboulis siliceux 8210 : Pentes rocheuses calcaires 8220 : Pentes rocheuses siliceuses 8230 : Roches siliceuses	1193 : Sonneur à ventre jaune	Les zones sensibles abritant des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 abrite une diversité exceptionnelle de milieux et d'espèces qui participe fortement à l'identité paysagère des gorges. Cette diversité et cette richesse résultent d'une part, de la géologie et de la topographie des gorges et, d'autre part, des activités humaines exercées au sein de ce territoire. Ainsi, 20 habitats d'intérêt communautaire sont présents au sein des gorges de la Loire ; habitats agropastoraux, rupestres, humides et forestiers. Certains de ces habitats, de part leur faible superficie et des caractéristiques spécifiques, sont particulièrement sensibles à une surfréquentation qui contribue au piétinement et à l'érosion de ces secteurs, mais aussi au dérangement de la faune de ces milieux. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'habitat 6120 composé de pelouses calcicoles des sables xériques, habitat rare, qui s'observent sur de très faibles superficies (quelques mètres carrés à quelques dizaines de mètres carrés) sur les communes de Goudet et du Brignon. Ces pelouses sont fortement menacées par le piétinement de part leur localisation sur la plage de Goudet et ont été dégradées lors de travaux de terrassement de la plage. - des habitats rupestres qui sont également des milieux sensibles à une surfréquentation, notamment liée aux activités d'escalade, qui engendrent le piétinement voire l'érosion des végétations qui leur sont associées. En outre, ces habitats sont le lieu de refuge et de nidification de nombreux oiseaux qui sont sensibles au dérangement notamment lors de la période de reproduction. - des habitats humides et rivulaires qui sont également sensibles à un piétinement important. Ces zones abritent, en outre, de nombreux oiseaux lors de la période de nidification, alors sensibles au dérangement. Les milieux rivulaires sont également l'habitat du Sonneur à ventre jaune, crapaud fréquentant les vasques situées dans le champ d'expansion de la Loire et sensible au dérangement. <p>La présente fiche action vise à préserver ces habitats et ces espèces « sensibles » en limitant la surfréquentation de ces secteurs qui conduit à leur dérangement, à leur piétinement voire leur érosion. Pour cela, il est proposé de favoriser la mise en défens de zones sensibles par l'installation de clôtures (temporaires ou définitive). Cette action est complémentaire de l'action G21 visant à développer des dispositifs de canalisation du public mais aussi de l'action G17 visant à réduire l'impact des usagers sur les milieux rivulaires.</p>			

Description des opérations		Modalité de réalisation		
Favoriser la mise en défens de zones sensibles par l'installation de clôtures (temporaires ou définitive) afin de limiter la surfréquentation, et par conséquence, le piétinement, l'érosion ou le dérangement		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32324P du PDRH		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats ni agricoles ni forestiers signés et surface engagée - Superficie de secteurs sensibles mis en défens et linéaires de clôtures 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles abritant des zones sensibles et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants, Associations d'activités de loisirs ...		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et Bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Plans de gestion officiels (Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF..) - Réglementation communale des boisements - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G6	Privilégier une gestion raisonnée des forêts		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique		
Objectif opérationnel	Conserver les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques 9130 : Hêtraies à l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes 9160 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9180 : Forêts de pente, éboulis ou ravins 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1083 : Lucane cerf-volant 1387 : Orthotric de Roger (potentiel) 1386 : Buxbaumie verte	Forêts : 3804,19 ha dont 1264,9 ha d'intérêt communautaire	
Descriptif de la mesure			
<p>Les milieux forestiers s'étendent sur 3804,19 ha soit environ 53,9% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère des gorges. En effet, la topographie et le foncier particulièrement morcelé de ce territoire, couplés à la faible exploitation des forêts, ont contribué à la colonisation et à la préservation des massifs boisés des gorges. Néanmoins, la diversité et la richesse de ces milieux peuvent être menacées par une exploitation non encadrée et intensive de cette ressource renouvelable. Si 116 ha des boisements sont gérés par l'Office National des Forêts, il s'agit essentiellement de forêts privées pour lesquelles la gestion n'est pas connue.</p> <p>La présente fiche action vise à privilégier une gestion raisonnée des forêts en maintenant notamment une gestion encadrée des boisements conformes aux plans de gestions officiels (Plan Simple de Gestion...) par l'accompagnement des propriétaires privés et/ou des groupements. Il est également proposé des actions visant à privilégier des peuplements irréguliers et stratifiés, de favoriser des boisements diversifiés et à essences autochtones (présentant un mélange d'essences de feuillus et de résineux), ou encore de privilégier un reboisement progressif avec des essences indigènes afin de limiter les plantations d'espèces de résineux allochtones (épicéas, douglas...). Cette fiche action prévoit d'interdire les coupes à blanc des forêts alluviales et de ravins, et de les limiter à de petites surfaces (inférieures à 0,5ha) pour les autres boisements, en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha). Il est cependant indispensable d'adapter ces pratiques aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques, notamment en adaptant la période d'intervention pour limiter le dérangement des animaux inféodés aux milieux forestiers (oiseaux..).</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Maintenir et promouvoir une gestion encadrée des boisements conformes aux plans de gestions officiels en accompagnant les propriétaires privés et/ou les groupements		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"	
Ne pas réaliser de coupes à blanc sur les forêts alluviales et les forêts de ravins.		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"	

<p>Limiter les coupes à blanc à des surfaces inférieures à 0,5 ha pour les boisements (hors forêts alluviales et forêts de ravins), en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2ha). Privilégier des coupes d'éclaircies.</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Milieux forestiers”</p>			
<p>Privilégier des peuplements forestiers stratifiés, mixtes et irréguliers présentant des essences autochtones</p>	<p>Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure F22705 du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Milieux forestiers”</p>			
<p>Favoriser la régénération naturelle ou dirigée par des essences autochtones</p>	<p>Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure F22703 du PDRH</p>			
<p>Limiter l'ouverture de nouvelles pistes d'exploitation</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Milieux forestiers”</p>			
<p>Limiter les travaux d'entretien et/ou d'abattage forestier en période de reproduction de la faune inféodée aux milieux forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre le 15 mars et le 15 août pour les travaux d'abattage - entre le 15 mars et le 1er juillet pour les travaux d'entretien <p>La période d'intervention pourra être modifiée en fonction des caractéristiques des divers secteurs telles que la topographie et la configuration du terrain... et de la sensibilité de l'espèce concernée ; modifications définies et validées au cas par cas après une analyse adaptée de la structure animatrice en fonction des enjeux du site.</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Milieux forestiers”</p>			
<p align="center">Calendrier de réalisation</p>				
<p align="center">Année 1</p>	<p align="center">Année 2</p>	<p align="center">Année 3</p>	<p align="center">Année 4</p>	<p align="center">Année 5</p>
<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>
<p align="center">Indicateurs d'évaluation</p>				
<ul style="list-style-type: none"> - Surface forestière conforme à un plan de gestion officiel - Nombre de contrats et de chartes signées et surface forestière engagée - Période d'intervention 				
<p align="center">Bénéficiaires</p>		<p align="center">Partenaires techniques</p>		
<p>Les propriétaires des parcelles de milieux forestiers et les gestionnaires de ces parcelles</p>		<p>DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants forestiers...</p>		
<p align="center">Cohérence avec les programmes et projets</p>				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Plans de gestion officiels (Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF..) - Réglementation communale des boisements - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
<p align="center">Plan de financement</p>				

G7	Conserver des peuplements forestiers à un stade mature dans les massifs forestiers	Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique	
Objectif opérationnel	Conserver les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale	
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques 9130 : Hêtraies à l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes 9160 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9180 : Forêts de pente, éboulis ou ravins 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1083 : Lucane cerf-volant 1386 : Buxbaumie verte	Forêts : 3804,19 ha dont 1264,9 ha d'intérêt communautaire
Descriptif de la mesure		
<p>Les milieux forestiers s'étendent sur 3804,19 ha soit environ 53,9% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère des gorges. En effet, la topographie et le foncier particulièrement morcelé de ce territoire, couplés à la faible exploitation des forêts, ont contribué à la colonisation et à la préservation des massifs boisés des gorges. L'état de conservation des forêts et leur fonctionnalité dépend également de la présence de toutes les phases de développement de la forêt. Cependant, du fait de leur jeunesse ou de l'exploitation forestière, les forêts du site sont encore largement déficitaires en stades âgés, comportant un volume élevé de bois, une abondance de gros et très gros arbres, d'arbres porteurs de microhabitats (cavités, fentes, décollements d'écorce...). Or, ils sont indispensables pour de nombreuses espèces. Les espèces d'oiseaux cavernicoles (chouette, pic, mésange...) nichent au sein des cavités naturelles qu'elles trouvent dans les branches ou les troncs. Ces cavités sont également de véritables gîtes à chiroptères.</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser la présence de peuplements matures (ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité) grâce à la mise en place d'îlots de vieillissement (exploitation retardée) ou de sénescence (sans exploitation). Pour cela, sera réalisée une étude visant à identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière (forêts anciennes et à caractère naturel) au sein du site Natura 2000. Cette étude permettra, par la suite, de développer la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence au sein des secteurs identifiés. Il est cependant indispensable que les différents îlots soient éloignés des sentiers de randonnée et des pistes d'exploitation afin, d'une part, de garantir la sécurité des usagers, et d'autre part, de limiter le dérangement des espèces en période de reproduction et de nidification.</p>		
Description des opérations	Modalité de réalisation	
Réaliser une étude visant à identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière (forêts anciennes et à caractère naturel) au sein du site Natura 2000	Outil : Crédit d'animation	

Développer la mise en place d'un réseau d'îlots de de vieillissement et de sénescence afin de favoriser des peuplements irréguliers avec la présence de vieux arbres, d'arbres de gros volumes, d'arbres à cavités et sénescents au sein des massifs forestiers

Les différents îlots devront être éloignés des sentiers de randonnée et des pistes d'exploitation afin, d'une part, de garantir la sécurité des usagers, et d'autre part, de limiter le dérangement des espèces en période de reproduction et de nidification.

Outil : Contrat Natura 2000
Mesures : Mesure F22712 du PDRH
 Mesure F22705 du PDRH

Outil : Charte Natura 2000
Mesures : Engagement "Milieux forestiers"

Calendrier de réalisation

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et superficie des îlots de sénescence et de vieillissement
- Nombre de Chartes et Contrats signés et surface engagée

Bénéficiaires

Les propriétaires des parcelles de milieux forestiers et les gestionnaires de ces parcelles

Partenaires techniques

DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants forestiers...

Cohérence avec les programmes et projets

- PLU des communes concernées
- Plans de gestion officiels (Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF..)
- Réglementation communale des boisements
- Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire »
- Plan Loire Grandeur Nature
- Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO

Plan de financement

G8	Promouvoir la préservation de bois morts dans les milieux forestiers			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique			
Objectif opérationnel	Conserver les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques 9130 : Hêtraies à l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes 9160 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9180 : Forêts de pente, éboulis ou ravins 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1083 : Lucane cerf-volant 1386 : Buxbaumie verte	Forêts : 3804,19 ha dont 1264,9 ha d'intérêt communautaire		
Descriptif de la mesure				
<p>Les milieux forestiers s'étendent sur 3804,19 ha soit environ 53,9% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère des gorges. En effet, la topographie et le foncier particulièrement morcelé de ce territoire, couplés à la faible exploitation des forêts, ont contribué à la colonisation et à la préservation des massifs boisés des gorges. L'état de conservation des forêts et leur fonctionnalité dépend également de la présence de toutes les phases de développement de la forêt. Cependant, du fait de leur jeunesse ou de l'exploitation forestière, les forêts du site sont encore largement déficitaires en stades âgés, comportant un volume élevé de bois, une abondance de gros et très gros arbres, d'arbres porteurs de microhabitats (cavités, fentes, décollements d'écorce...). Or, ils sont indispensables pour de nombreuses espèces. Les espèces d'oiseaux cavernicoles (chouette, pic, mésange...) nichent au sein des cavités naturelles qu'elles trouvent dans les branches ou les troncs partiellement morts. Ces cavités sont également de véritables gîtes à chiroptères. Le bois mort constitue, en outre, des micro-habitats favorables à ¼ des espèces forestières (insectes saproxyliques...).</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers. Il est donc proposé de conserver sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis, sous réserve qu'ils ne représentent pas un risque sanitaire et/ou de sécurité publique.</p>				
Description des opérations			Modalité de réalisation	
Favoriser la présence de bois morts sur pied ou à terre au sein des massifs forestiers en conservant sur place, notamment lors de coupes ou de travaux d'entretien, les bois cassés, les bois morts, les chandelles, les volis et chablis, sous réserve qu'ils ne représentent pas un risque sanitaire et/ou de sécurité publique.			Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"	
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	
- Nombre de chartes signées et surface engagée	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles de milieux forestiers et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants forestiers...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Plans de gestion officiels (Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF..) - Réglementation communale des boisements - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G9		Promouvoir la non-intervention volontaire des zones difficilement accessibles	Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique		
Objectif opérationnel	Conservier les milieux forestiers à forte valeur patrimoniale Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques 9130 : Hêtraies à l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes 9160 : Chênaies pédonculées neutrophiles 9180 : Forêts de pente, éboulis ou ravins 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1355 : Loutre d'Europe 1083 : Lucane cerf-volant 1387 : Orthotric de Roger (potentiel) 1386 : Buxbaumie verte	Territoire du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 abrite une diversité exceptionnelle de milieux qui participe fortement à l'identité paysagère des gorges. Cette diversité et cette richesse résultent d'une part, de la géologie et de la topographie des gorges et, d'autre part, des activités humaines exercées au sein de ce territoire. En effet, la topographie particulière de ce site a contribué à la colonisation des gorges par des massifs boisés, notamment au sein des zones difficilement accessibles, les préservant ainsi d'une exploitation intensive. Les zones plus accessibles ou de plateau sont, quant à elle, dominées par des milieux agropastoraux ouverts et semi-ouverts. Cependant, la déprise agricole qui s'exerce sur l'ensemble des gorges de la Loire s'est accompagnée d'un abandon des parcelles agricoles, et par conséquent, a induit une régression des milieux ouverts et semi-ouverts, alors soumis à une dynamique naturelle forestière. Si certains secteurs sont encore propices à un retour des pratiques agricoles telles que la remise en pâturage, certaines zones présentent un degré d'embroussaillage trop important pour permettre un retour à de telles pratiques.</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser le principe de non-intervention volontaire sur des secteurs difficilement accessibles des gorges afin de contribuer à une diversification des habitats et de favoriser une dynamique naturelle de ces milieux sur une partie du site. Cette action pourra ainsi s'appliquer aux milieux semi-ouverts moyennement à fortement embroussaillés (ourlets, landes, fruticées) afin d'augmenter le réseau de milieux de transition, favorables à la faune sauvage. Elle pourra également s'appliquer à des massifs forestiers (hors plantations ou massifs dominés par des essences allochtones) afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de vieilles forêts et de forêts anciennes. Cette action sera accompagnée, au préalable, d'une étude visant à identifier les secteurs clés en terme de biodiversité forestière (forêt ancienne et vieille forêt) afin de déterminer les zones de libre évolution et de pouvoir prioriser les actions d'îlots de sénescence.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser une étude visant à identifier les secteurs clés en terme de biodiversité forestière (vieilles forêts et forêts anciennes) afin de déterminer les zones de libre évolution		Outil : Crédit d'animation	

Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers (hors plantations ou dominés par des essences allochtones) occupant des secteurs difficilement accessibles et/ou au foncier trop morcelé afin de garantir leur libre évolution et de développer un réseau de forêts anciennes et de vieilles forêts				
Favoriser le principe de non-intervention volontaire sur les milieux semi-ouverts moyennement à fortement embroussaillés, localisés dans des zones difficilement accessibles, afin d'augmenter le réseau de milieux de transition propices à la faune sauvage				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Superficie en non-intervention volontaire				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles de milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires, Exploitants forestiers et agricoles ...		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et Bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Plans de gestion officiels (Plan Simple de Gestion, Aménagement forestier ONF..) - Réglementation communale des boisements - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G10	Préserver et restaurer les éléments linéaires et ponctuels du paysage (haies, arbres isolés, murets..)	Priorité Faible
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique Améliorer la qualité de l'eau	
Objectif opérationnel	Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage	
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application
Aucun	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent 1193 : Sonneur à ventre jaune 1166 : Triton crêté (potentiel) 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1163 : Chabot 1029 : Moule perlière (potentiel)	Territoire du site Natura 2000
Descriptif de la mesure		
<p>Le site Natura 2000 abrite une diversité exceptionnelle de milieux qui participe fortement à l'identité paysagère des gorges. Les linéaires boisés et les éléments ponctuels tels que les arbres isolés dans les prairies ou les vergers représentent également des éléments indispensables dans le paysage. Outre leur rôle paysager, ils remplissent diverses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rôle agricole en limitant l'érosion des sols et le dessèchement du vent : Ils constituent un obstacle au ruissellement des eaux et stabilisent le sol grâce à leur réseau racinaire. Les haies ont également un rôle de brise-vent et limitent les effets d'évapotranspiration et d'assèchement des cultures et des prairies (protection d'une surface équivalente à 15 à 20 fois la hauteur de la haie). - un rôle écologique en constituant des corridors écologiques : Les éléments paysagers représentent des ressources alimentaires pour la faune (terrains de chasse), des lieux de refuge mais également des couloirs de circulation. Ils accueillent ainsi nombre de prédateurs de ravageurs de cultures (renards, hermines, reptiles, rapaces, chauves-souris...) et d'insectes auxiliaires (pollinisateurs..). Ils constituent ainsi un allié non négligeable au monde agricole. Il est donc proposé de préserver et réhabiliter ces éléments, corridors écologiques et milieux privilégiés en faveur des espèces d'intérêt communautaire qu'ils peuvent abriter. <p>La présente fiche action vise à valoriser l'intérêt des éléments linéaires et ponctuels pour le monde agricole et à préserver le réseau de haies, d'arbres isolés, de vergers et de murets. Il est donc proposé de maintenir et entretenir les linéaires de haies ainsi que les éléments ponctuels (vergers, arbres isolés, bosquets) existants, en préservant notamment des arbres de gros volumes, arbres à cavités ou sénescents. Cette action pourra être complétée par des actions visant à restaurer et/ou développer la plantation de linéaires de haies et/ou d'éléments ponctuels en privilégiant la plantation d'essences locales ou régionales et mélangées. Ces actions pourront s'accompagner d'une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants visant à valoriser l'intérêt des éléments paysagers ainsi que d'un appui technique et/ou de conseil pour l'entretien de ces derniers. Il est également proposé de préserver ou de réhabiliter les linéaires de murets de pierres sèches.</p> <p>Cette fiche action est complémentaire de l'action G15 et G16 visant à préserver et restaurer les ripisylves.</p>		
Description des opérations	Modalité de réalisation	
Maintenir et entretenir les linéaires de haies ainsi que les éléments ponctuels (arbres isolés, vergers, bosquets)	Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32306R du PDRH	

existants : travaux d'élagage, recepage, entretien par débroussaillage, remplacement d'arbres manquants ou malades...	Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Prairies, pelouses, landes" Engagement "Eléments paysagers"			
Restaurer et/ou développer la plantation de linéaires de haies et/ou d'éléments ponctuels (arbres isolés, vergers, bosquets)	Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32306P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Prairies, pelouses, landes" Engagement "Eléments paysagers"			
Préserver des arbres de gros volumes, à cavités, fissurés, sénescents ou morts dans les linéaires de haies et comme éléments ponctuels, sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique	Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"			
Privilégier, lors de plantation, des essences locales ou régionales (Aubépines, Prunelliers, Frênes, Chênes, Hêtres, Noisetiers...) et le mélange d'essences	Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"			
Développer des actions de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants visant à valoriser l'intérêt des éléments paysagers. Développer, en complément, un appui technique et/ou de conseil pour l'entretien des linéaires de haies et des éléments paysagers.	Outil : Crédit d'animation			
Préserver ou réhabiliter les linéaires de murets de pierres sèches	Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32323P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Nombre de linaires d'éléments linaires et/ou ponctuels réhabilités - Nombre de contrats et de chartes et surface engagée				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles des milieux ouverts et semi-ouverts ou abritant des éléments paysagers linéaires et ponctuels (haies, murets, arbres isolés..) et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Mission Haies, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles....		
Cohérence avec les programmes et projets				
- PLU des communes concernées - Trame Verte et Bleue, Schéma de Cohérence Ecologique - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO				
Plan de financement				

G11	Conserver et restaurer le réseau de mares			Priorité Faible
Objectif de développement durable	Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique			
Objectif opérationnel	Favoriser les milieux de transition et les corridors écologiques Préserver et restaurer les zones humides			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Aucun	1193 : Sonneur à ventre jaune 1166 : Triton crêté (potentiel)	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, pelouses, landes et milieux humides) s'étendent sur environ 30% des gorges de la Loire. Représentant qu'une faible surface au sein de ce territoire, les zones humides font l'objet d'une attention toute particulière. En effet, leur préservation représente des enjeux environnementaux et économiques importants. Les zones humides jouent plusieurs rôles capitaux dans le fonctionnement des hydrosystèmes et abritent une biodiversité exceptionnelle (nombreuses espèces végétales et animales). Elles participent à la régulation et à l'épuration des ressources en eau : en se gorgeant d'eau lors d'épisodes pluvieux et en la restituant au cours de périodes plus sèches, assurant ainsi le maintien d'un débit d'étiage. Parmi les zones humides, les mares présentent une fonction écologique importante en constituant des corridors écologiques pour les espèces d'amphibiens ou de libellules. Cependant, ces éléments paysagers sont soumis à diverses menaces : comblement d'origine anthropique, pollutions agricoles.... Iest donc proposé de préserver et réhabiliter ces éléments, corridors écologiques et milieux privilégiés en faveur des espèces d'intérêt communautaire qu'ils peuvent abritaient.</p> <p>La présente fiche action vise à préserver et entretenir les mares existantes, mais aussi de réhabiliter et de créer de nouvelles mares afin de développer un réseau au sein du territoire des gorges de la Loire. Il est cependant indispensable d'adapter ces actions aux spécificités de ces milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (période d'intervention pour limiter le dérangement des amphibiens).</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Préserver et entretenir les mares existantes au sein du territoire : entretien de la végétation des berges et de la végétation aquatique, curage...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32309R du PDRH Mesure A32307P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"		
Favoriser la réhabilitation voire la création de mares afin de développer un réseau de mares au sein du territoire : reprofilage des berges, plantation de la végétation des berges		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32309P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"		
Adapter les périodes de travaux d'entretien selon les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent les mares en limitant les travaux lors de la période de reproduction des amphibiens du 15 février au 31 août		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Eléments paysagers"		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mares créées ou réhabilitées - Nombre de Chartes et Contrats signés et surface engagée 	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles de milieux humides ou de milieux ouverts et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G12		Améliorer la fonctionnalité des zones humides			Priorité Moyenne
Objectif de développement durable		Préserver les milieux diversifiés et la continuité écologique Améliorer la qualité de l'eau			
Objectif opérationnel		Préserver et restaurer les zones humides Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage			
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		Territoire d'application	
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles 6410 : Prairies à Molinia		1355 : Loutre d'Europe 1193 : Sonneur à ventre jaune 1166 : Triton crêté (potentiel) 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent		Les zones humides au sein du territoire du site Natura 2000 dont 38,02 ha sont d'intérêt communautaire	
Descriptif de la mesure					
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, pelouses, landes et milieux humides) s'étendent sur environ 30% des gorges de la Loire. Représentant qu'une faible surface au sein de ce territoire, les zones humides font l'objet d'une attention toute particulière. En effet, leur préservation représente des enjeux environnementaux et économiques importants. Les zones humides jouent plusieurs rôles capitaux dans le fonctionnement des hydrosystèmes et abritent une biodiversité exceptionnelle (nombreuses espèces végétales et animales). Elles participent à la régulation et à l'épuration des ressources en eau : en se gorgeant d'eau lors d'épisodes pluvieux et en la restituant au cours de périodes plus sèches, assurant ainsi le maintien d'un débit d'étiage. Malgré leur rôle primordial, la faible valeur économique de ces habitats se traduit par le drainage, l'assèchement et l'abandon de ces milieux par l'agriculture conduisant à la dégradation progressive des zones humides.</p> <p>La présente fiche action vise à améliorer la fonctionnalité des zones humides présentant des dysfonctionnements hydriques. Il est donc proposé de réaliser des travaux afin de restaurer les conditions hydriques des zones humides impactées par des perturbations d'origine anthropique telles que le drainage, le remblaiement....</p>					
Description des opérations			Modalité de réalisation		
Limiter le drainage ou le remblaiement des zones humides. Restaurer les zones humides ayant été impactées par des perturbations d'origine anthropique (drainage, remblaiement): comblement ou pose de barrages-seuils sur le réseau de drainage, enlèvement de remblai...			Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32314P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux humides"		
Limiter la plantation de boisements au sein des zones humides. Limiter le développement de ligneux lorsqu'il est favorisé par des perturbations d'origine anthropique : suivi de la colonisation des ligneux, débroussaillage, arrachage d'arbres...			Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32301P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux humides"		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation					
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface de zones humides restaurées - Nombre de contrats et chartes signés et surface engagée 					

Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles de milieux humides et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONEMA, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants agricoles...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G13	Préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)		
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières des berges vaseuses 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques	1355 : Loutre d'Europe 1193 : Sonneur à ventre jaune 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent 1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel)	Les berges et le lit mineur des cours d'eau au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume...). Si la majeure partie de ces cours d'eau a conservé un caractère sauvage et une dynamique fluviale pouvant s'exprimer librement, certains tronçons présentent des enrochements de berges, des endiguements ou encore des recalibrages du lit mineur, contraignant ainsi l'espace de liberté de ces cours d'eau et perturbant leur fonctionnement hydraulique et écologique. En effet, ces travaux de « protection » des berges visant la réduction de l'érosion de ces dernières ne permettent pas l'absorption de la force tractrice des cours d'eau, et engendrent une modification de la dynamique naturelle de ces derniers (accentuation des vitesses d'écoulement, augmentation de l'érosion plus en aval, incision du lit) ainsi qu'une perte d'habitats pour la faune aquatique (végétation rivulaire, ripisylve..).</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser la diversité et la dynamique naturelle des cours d'eau (diversité des écoulements, nature des fonds et hauteurs d'eau), et par conséquent, de préserver les continuités écologique et sédimentaire des cours d'eau. Il est donc proposé, au préalable de toute action de gestion, de réaliser une étude visant à identifier et localiser les tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds tels que les enrochements, les endiguements... Cette fiche action prévoit donc de limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage..) et de favoriser la restauration des tronçons de cours d'eau impactés par ces derniers (démantèlement d'enrochements ou d'endiguements, élargissement ou rétrécissement voire la déviation du lit des cours d'eau...). Ces actions pourront être complétées par des actions visant à reconnecter des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique, ou encore de limiter de traiter et purger tous les embâcles qui représentent des micro-habitats pour les espèces aquatiques et saproxyliques.</p> <p>Il est à noter que les actions détaillées précédemment pourront être menées en coordination avec les contrats territoriaux et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur dans une cohérence de gestion.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser une étude afin d'identifier et de localiser les tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds (enrochements, endiguements, recalibrage....)		Outil : Crédit d'animation	
Limiter les travaux lourds en rivière (enrochements, endiguements, recalibrage, curage..). Favoriser la restauration des tronçons de cours d'eau impactés par des travaux lourds : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements en faveur d'une protection végétalisée des berges, élargissement ou rétrécissement voire la déviation du lit des cours d'eau suite à un recalibrage, apports de matériaux suite à un curage...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32316P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Cours d'eau et berges"	

<p>Favoriser la reconnexion des bras morts au cours d'eau principal en cas de déconnexion d'origine anthropique : curage, reprofilage des berges ...</p>	<p>Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32315P du PDRH</p>				
<p>Limiter de traiter et de purger tous les embâcles (accumulations de troncs et de branches) au sein des cours d'eau</p>	<p>Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Cours d'eau et berges”</p>				
<p align="center">Calendrier de réalisation</p>					
<p align="center">Année 1</p>	<p align="center">Année 2</p>	<p align="center">Année 3</p>	<p align="center">Année 4</p>	<p align="center">Année 5</p>	
<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	<p align="center">X</p>	
<p align="center">Indicateurs d'évaluation</p>					
<p>- Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés - Nombre de contrats et chartes signés et surface engagée</p>					
<p align="center">Bénéficiaires</p>			<p align="center">Partenaires techniques</p>		
<p>Les propriétaires des parcelles en bordure de cours d'eau et les gestionnaires de ces parcelles</p>			<p>DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires...</p>		
<p align="center">Cohérence avec les programmes et projets</p>					
<p>- PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO</p>					
<p align="center">Plan de financement</p>					

G14	Effacer ou aménager les obstacles à l'écoulement naturel			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)			
Objectif opérationnel	Préserver et restaurer la continuité écologique et sédimentaire			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières des berges vaseuses	1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel)	Ouvrages infranchissables : 28 Ouvrages difficilement franchissables : 15		
Descriptif de la mesure				
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume...). Si la majeure partie de ces cours d'eau a conservé un caractère sauvage et une dynamique fluviale pouvant s'exprimer librement, plusieurs tronçons, principalement localisés sur les affluents de la Loire, présentent des obstacles à l'écoulement naturel. Plus de 130 obstacles à l'écoulement naturel sont ainsi présents au sein du site Natura 2000, dont près de la moitié sont d'origine anthropique et majoritairement à l'abandon (seuils, radiers, buses...). Parmi ces derniers, 28 ouvrages sont jugés infranchissables pour la faune aquatique et 15 difficilement franchissables. Outre le cloisonnement des cours d'eau et des populations d'espèces aquatiques, ces obstacles entravent le libre transport des sédiments, modifient la dynamique naturelle des cours d'eau, engendrent une perte d'habitat et participent à l'altération de la qualité de l'eau (réchauffement des eaux, diminution de l'oxygène dissous, eutrophisation).</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau en réalisant des travaux d'arasement (diminution de la hauteur de l'ouvrage) voire l'effacement sur 43 ouvrages recensés et qualifiés "d'obstacles à l'écoulement naturel" : 28 infranchissables et 15 difficilement franchissables. Il est également proposé d'aménager certains ouvrages infranchissables par l'installation de dispositif de franchissement comme des passes à poissons. Cette action peut être complétée par d'autres actions du document d'objectifs visant à la restauration de la ripisylve, à la restauration de la diversité physique du cours d'eau et de sa dynamique érosive, ou encore à la restauration de frayères.</p> <p>Il est à noter que les actions détaillées précédemment pourront être menées en coordination avec les contrats territoriaux et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur dans une cohérence de gestion.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Araser (diminution de la hauteur de l'ouvrage) ou effacer les ouvrages définis comme des obstacles à l'écoulement naturel		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32317P du PDRH		
Aménager les ouvrages infranchissables de dispositifs de franchissement comme des passes à poissons		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32317P du PDRH		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements arasés, effacés ou aménagés - Nombre de Contrats signés et surface engagée 				

Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des ouvrages et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G15	Conserver et restaurer la végétation des berges (forêt alluviale, ripisylve, végétation herbacée)		Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation) Améliorer la qualité de l'eau		
Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer des forêts alluviales, des ripisylves et la végétation des berges Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau Gérer les phénomènes d'érosion, de ruissellement et de lessivage		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières des berges vaseuses 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1355 : Loutre d'Europe 1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel) 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent	Les berges des cours d'eau et les forêts alluviales au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume....). Inféodée à la dynamique naturelle de ces cours d'eau, la végétation des berges, présente sous plusieurs strates (herbacées, arbustives et arborées), joue un rôle primordial tant écologique que physique pour le fonctionnement rivulaire. Ainsi, la ripisylve ou encore les forêts alluviales participent à prévenir les crues (en ralentissant la vitesse de propagation des crues), à épurer les eaux lessivées, à maintenir les berges en les protégeant de l'érosion, à apporter de l'ombrage aux cours d'eau limitant alors les variations de températures.... La végétation des berges constituent également des milieux de prédilection (lieu de refuge et de corridor) pour de nombreuses espèces : la Loutre d'Europe, l'Écrevisse à pattes blanches, ou encore les libellules. Cependant, les activités agricoles et sylvicoles ont parfois amené à une diminution ou une modification des peuplements naturels des berges, remplacés par des essences non adaptées (Épicéas....).</p>			
<p>La présente fiche action vise à préserver et à restaurer la végétation des berges des cours d'eau, véritable corridor écologique et présentant des habitats d'intérêt communautaire tels que les forêts alluviales, afin d'en assurer sa continuité, sa densification et sa pérennité. Ainsi, cette action prévoit de préserver la végétation des berges aux peuplements indigènes (forêt alluviale, ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire et en limitant son entretien, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire. Il est donc proposer d'interdire les coupes à blanc des forêts alluviales, en dehors de travaux de restauration, et de limiter la destruction totale de la ripisylve et de la végétation herbacée des berges. Cette action prévoit également des travaux de restauration de la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...). En effet, certaines plantations de résineux monospécifiques et allochtones ont été recensées en bordure de la Méjeanne et de la Beaume. En outre, il est indispensable d'adapter la période d'intervention sur ces milieux pour limiter le dérangement des animaux inféodés aux milieux forestiers (oiseaux..).</p>			
<p>Cette fiche action est complémentaire de l'action G16 visant à limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau, mais aussi l'action G17 visant à limiter l'impact des usagers sur les milieux rivulaires. Il est à noter que les actions détaillées précédemment pourront être menées en coordination avec les contrats territoriaux et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur dans une cohérence de gestion.</p>			

Description des opérations		Modalité de réalisation		
Préserver la végétation des berges (forêt alluviale, ripisylve et végétation herbacée des berges) en privilégiant la non-intervention volontaire. Limiter l'entretien de ces dernières, sauf en cas de risque de sécurité publique ou de risque sanitaire : élagage, coupe d'éclaircies, coupe sélective, enlèvement raisonné des embâcles...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32311R du PDRH Mesure F22706 du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Cours d'eau et berges"		
Restaurer la végétation des berges soit par création ou renforcement/densification (coupe de régénération naturelle, plantation d'essences autochtones, bouturage...) soit par l'élimination de plants d'espèces allochtones (Epicéas...)		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"		
Interdire les coupes à blanc des forêts alluviales. Limiter la destruction totale de la végétation herbacée des berges et de la ripisylve		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"		
Privilégier des peuplements présentant des essences autochtones et adaptées aux conditions hydriques (Aulne glutineux, Frêne, Saule...) et favoriser la présence de vieux peupliers propices à la nidification des Milans noirs		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Cours d'eau et berges"		
Limiter les travaux forestiers d'entretien et/ou d'abattage en période de reproduction de la faune inféodée aux milieux forestiers : <ul style="list-style-type: none"> - entre le 15 mars et le 15 août pour les travaux d'abattage - entre le 15 mars et le 1er juillet pour les travaux d'entretien 		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux forestiers"		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Surface de la forêt alluviale et de la ripisylve restaurées - Nombre de chartes et contrats signés et surface engagée dans la charte				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles en bordure de cours d'eau et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires, Exploitants agricoles et forestiers...		
Cohérence avec les programmes et projets				
- PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO				
Plan de financement				

G16	Limiter la plantation de résineux allochtones en bordure de cours d'eau		Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)		
Objectif opérationnel	Maintenir et restaurer des forêts alluviales, des ripisylves et la végétation des berges		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières des berges vaseuses 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>	1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel) 1355 : Loutre d'Europe 1041 : Cordulie à corps fin	Les plantations de résineux en bordure des cours d'eau au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume...). Inféodée à la dynamique naturelle de ces cours d'eau, la végétation des berges, présente sous plusieurs strates (herbacées, arbustives et arborées), joue un rôle primordial tant écologique que physique pour le fonctionnement rivulaire. Ainsi, la ripisylve ou encore les forêts alluviales participent à prévenir les crues (en ralentissant la vitesse de propagation des crues), à épurer les eaux lessivées, à maintenir les berges en les protégeant de l'érosion, à apporter de l'ombrage aux cours d'eau limitant alors les variations de températures.... La végétation des berges constituent également des milieux de prédilection (lieu de refuge et de corridor) pour de nombreuses espèces : la Loutre d'Europe, l'Écrevisse à pattes blanches, ou encore les libellules. Cependant, les activités agricoles et sylvicoles ont parfois amené à une modification des peuplements naturels des berges, remplacés par des essences non adaptées (Épicéas...). Ces plantations monospécifiques de résineux allochtones en bordure de rivière provoquent des modifications physiques des cours d'eau et impactent les communautés végétales et animales associées. En effet, la présence de ces essences provoque notamment un manque de lumière induisant un appauvrissement et une acidification du milieu. En outre, l'enracinement superficiel des résineux allochtones entraîne une déstructuration des sols et une forte érosion des berges. Cette banalisation du milieu et la forte érosion des berges conduisant à un colmatage du lit des cours d'eau induisent une diminution de la qualité des eaux et la dégradation des biotopes de vie des espèces aquatiques telles que le Chabot, l'Ecrevisse à pattes blanches...</p> <p>La présente fiche action vise à limiter la plantation de résineux allochtones et monospécifiques à moins de 10m des berges afin de préserver une ripisylve composée d'essences indigènes et adaptées aux conditions hydrauliques. Pour cela, une étude visant à localiser et identifier les tronçons de cours d'eau présentant des plantations de résineux allochtones à moins de 10m des berges sera réalisée. Cette action est complémentaire de l'action G15 visant à conserver et à restaurer la végétation des berges. Cette dernière prévoit la suppression des résineux allochtones en bordure de cours d'eau, notamment sur la Méjeanne et de la Beaume.</p> <p>Cette action est complémentaire de l'action G15 visant à préserver et restaurer la végétation des berges. Il est à noter que les actions détaillées précédemment pourront être menées en coordination avec les contrats territoriaux et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur dans une cohérence de gestion.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser une étude visant à localiser et identifier les tronçons de cours d'eau présentant des plantations de résineux allochtones à moins de 10m des berges		Outil : Crédit d'animation	
Limiter la plantation de résineux allochtones et monospécifiques à moins de 10m des berges		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Cours d'eau et berges"	
Eliminer les résineux allochtones au sein de plantations monospécifiques en bordure de cours d'eau (notamment sur la Méjeanne et la Beaume)		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure F22711 du PDRH	

Privilégier des ripisylves aux peuplements présentant des essences autochtones et adaptées aux conditions hydriques (Aulne glutineux, Frêne, Saule...)		Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement “Cours d'eau et berges”		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Surface de plantation de résineux monospécifiques et allocthones - Surface de plantation de résineux allocthones supprimée - Nombre de Contrats et Chartes signés et surface engagée 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles en bordure de cours d'eau et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires, Exploitants agricoles et forestiers...		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

G17		Limiter l'impact des usagers sur l'érosion des berges et sur la dégradation des lits des cours d'eau			Priorité Moyenne
Objectif de développement durable		Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)			
Objectif opérationnel		Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau			
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières des berges vaseuses 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i>		1355 : Loutre d'Europe 1193 : Sonneur à ventre jaune 1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel)		Les berges et le lit mineur des cours d'eau au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure					
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume....). Si la majeure partie de ces cours d'eau a conservé un caractère sauvage et a été préservée, certains tronçons présentent des dégradations liées à des activités d'usagers. En effet, les berges et le lit mineur des cours d'eau ainsi que les habitats naturels associés (ripisylve, végétation herbacée des berges) peuvent être dégradés par le piétinement du bétail, mais encore par la traversée d'engins agricoles et forestiers et des pratiquants d'activités de pleine nature (sports motorisés, randonnées, cheval ...). L'effondrement des berges entraîne alors une modification de la morphologie du lit de la rivière et participe à la dégradation de la qualité de l'eau et à une perte d'habitats pour des espèces suite à l'apport de sédiments fins.</p> <p>La présente fiche action vise, d'une part, à limiter l'impact des usagers sur l'érosion des berges par la mise en défens de ces dernières. Elle prévoit ainsi la pose d'équipements pastoraux type clôtures ou abreuvoirs lors de piétinement du bétail, ou encore la fermeture d'accès lors de dégradations liées au passage d'engins motorisés. D'autre part, elle vise à limiter la dégradation du lit mineur des cours d'eau liée à des traversées régulières par des engins motorisés par la mise en place d'aménagements de franchissement des cours d'eau. Ces aménagements peuvent être accompagnés par la mise en place de panneaux d'interdiction et/ou d'informations afin de sensibiliser au mieux les usagers.</p> <p>Cette action est complémentaire de l'action G15 visant à préserver la végétation des berges.</p>					
Description des opérations			Modalité de réalisation		
Favoriser la mise en défens des berges afin de limiter l'impact des activités des usagers : pose d'équipements pastoraux type clôtures ou abreuvoirs lors de piétinement du bétail, fermeture d'accès lors de dégradations liées au passage d'engins motorisés			Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32324P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Cours d'eau et berges"		
Favoriser la mise en place d'aménagements de franchissement des cours d'eau afin de limiter la dégradation de ces derniers lors de leur traversée par des engins motorisés			Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32325P du PDRH Mesure F22709 du PDRH		
Accompagner les aménagements de franchissement ou de mise en défens par la mise en place de panneaux d'information			Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32326P du PDRH		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	

Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de berges mis en défens - Nombre d'aménagements de franchissement installés - Nombre de Contrats signés et surface engagée 	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles en bordure de cours d'eau et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires, Exploitants agricoles et forestiers...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G18	Limiter la dégradation des frayères favorables aux salmonidés			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Respecter et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau (eau, sédiments, végétation)			
Objectif opérationnel	Préserver les berges et le lit mineur des cours d'eau			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Aucun	1163 : Chabot 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel)	Le lit mineur des cours d'eau et ses frayères au sein du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le site Natura 2000 est traversé par 39,8 km du cours d'eau de la Loire et par 212 km des secteurs aval de plusieurs affluents majeurs du fleuve (Gazeille, Beaume...). Ces cours d'eau abritent de nombreuses espèces de poissons telles que la Truite fario, l'Ombre commun ou encore le Chabot. Si les gorges de la Loire révèlent de très belles populations de Truite fario, il n'en est pas de même en ce qui concerne les populations d'Ombre commun ou de Chabot pour lesquels les effectifs sont vraisemblablement très réduits. En effet, la pollution des eaux ainsi que les altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques notamment la détérioration des fonds des cours d'eau pénalisent significativement l'espèce. Ces différents facteurs contribuent au colmatage des fonds des cours d'eau et à la dégradation des frayères, perturbant ainsi la reproduction de cette espèce d'intérêt communautaire.</p> <p>La présente fiche action vise à préserver les zones de frayères et à restaurer les anciennes frayères afin de favoriser la dynamique des populations de Chabot. Elle prévoit la réalisation d'une étude visant à localiser la présence de frayères ou le potentiel de restauration des anciennes frayères de salmonidés au sein du site Natura 2000. Elle sera, par la suite, accompagnée de la restauration de frayères en prenant en compte des exigences de l'espèce : les frayères présentant une diversité de granulométrie (graviers, galets...), des vitesses d'écoulement spécifiques (zones courantes telles que les radiers), la présence de végétation aquatique... Cette mesure est complémentaire des actions de restauration des cours d'eau à savoir l'action G13 visant à préserver et restaurer la diversité et la dynamique hydromorphologique des cours d'eau et l'action G14 visant à effacer ou aménager les obstacles à l'écoulement naturel.</p> <p>Ces diverses actions peuvent également permettre, en pérennisant les frayères de salmonidés et en restaurant la continuité écologique de la Loire et de ses affluents, de dynamiser les populations de Truite fario, poisson hôte de la larve de la Moule perlière, et ainsi favoriser un retour éventuel de l'espèce sur le site.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réaliser une étude visant à localiser la présence de frayères de salmonidés ou le potentiel de restauration des anciennes frayères au sein du site Natura 2000		Outil : Crédit d'animation		
Préserver et restaurer les zones de frayères favorables aux salmonidés		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32319P du PDRH		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
Nombre de frayères restaurées Nombre de Contrats signés et surface engagée				

Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles en bordure de cours d'eau abritant des frayères et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G19		Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires			Priorité Moyenne
Objectif de développement durable		Améliorer la qualité de l'eau			
Objectif opérationnel		Contrôler et réduire les pollutions			
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		Territoire d'application	
3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières avec berges vaseuses 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles 6410 : Prairies à Molinia		1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1193 : Sonneur à ventre jaune 1166 : Triton crêté (potentiel) 1041 : Cordulie à corps fin 1037 : Gomphe serpent 1092 : Ecrevisses à pattes blanches 1029 : Moule perlière (potentiel) 1163 : Chabot		Cultures : 540,38 ha	
Descriptif de la mesure					
<p>Les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, prairies...) ainsi que les systèmes cultureux s'étendent sur 32377,87 ha soit environ 45,9% du territoire des gorges de la Loire. Véritables réservoirs de biodiversité tant faunistique que floristique, ces habitats naturels présentent un enjeu de conservation élevé pour le site et participent fortement à l'identité paysagère et économique des gorges. Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux résultent et sont étroitement associées aux activités agropastorales. Néanmoins, ces habitats semi-naturels sont menacés par l'intensification des pratiques agricoles (retournement des sols, utilisation de produits phytosanitaires, amendement, fertilisant..) qui permet aux exploitants de pallier à la faible productivité de ces terrains. Il est donc proposé de développer le retour des pratiques agricoles traditionnelles, notamment en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires, produits visant à protéger les espèces cultivées et à améliorer leur rendement. Induisant une perte et une banalisation de leur biodiversité, l'utilisation de ces produits concourt également à la dégradation de la qualité des eaux.</p> <p>La présente fiche action vise à raisonner l'utilisation des phytosanitaires sur les milieux ouverts et semi-ouverts, notamment sur les grandes cultures les cultures de légumineuses, afin de limiter la pollution des habitats d'intérêt communautaire (notamment les zones humides) et d'améliorer la qualité des eaux. implique de raisonner l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des grandes cultures et des cultures de légumineuses par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales.</p>					
Description des opérations			Modalité de réalisation		
Raisonner l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des grandes cultures et des cultures de légumineuses par l'accompagnement des exploitants dans la souscription aux mesures agroenvironnementales			Outil : Mesures agroenvironnementales Mesures : Mesures "Cultures" Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux en général"		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	

Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole avec contractualisation aux mesures agroenvironnementales concernées et nombre d'exploitation - Qualité de l'eau des divers cours d'eau au sein du site 	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires des parcelles de grandes cultures et de cultures de légumineuses et les gestionnaires de ces parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, Gestionnaires des espaces naturels, SICALA, Propriétaires et Exploitants agricoles...
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO - SAGE Loire Amont et SDAGE Loire Bretagne - Contrat territorial de la Haute vallée de la Loire 	
Plan de financement	

G20	Limiter le dérangement des colonies de chauves-souris		Priorité Faible
Objectif de développement durable	Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	Préserver et aménager des gîtes favorables aux chiroptères		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
Aucun	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel)	Les bâtiments et cavités naturelles ou artificielles abritant des colonies de chauves-souris au sein du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 abrite 5 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : le Grand/Petit Murin, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échancrées. Ces dernières occupent l'ensemble du territoire en profitant des territoires de chasse (mosaïque d'habitats ouverts, semi-ouverts et boisés) et en se réfugiant dans divers gîtes que leur offre les gorges de la Loire. Ainsi, ces différentes espèces de chauves-souris fréquentent deux types de gîtes. En hiver, de septembre à fin avril, elles hibernent dans des cavités souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4 et 16°C, hydrométrie généralement élevée, tranquillité absolue. Ces derniers sont appelés gîtes d'hibernation. A la fin de l'hiver, ces gîtes sont abandonnés au profit de sites d'estivage où aura lieu la mise-bas. Les chauves-souris s'installent alors dans des bâtiments (combles ou caves) afin de retrouver des caractéristiques semblables aux gîtes d'hibernation : températures élevées, obscurité et tranquillité. Ces sites d'estivage sont alors appelés gîtes de reproduction. Parmi les différentes caractéristiques de ces gîtes, la tranquillité est l'un des facteurs primordial à la reproduction et à l'hibernation de ces espèces. Or, la fréquentation et l'aménagement touristique du monde souterrain et des bâtiments tels que les églises sont responsables de la dégradation et de la disparition des gîtes de reproduction et d'hibernation.</p> <p>La présente fiche action vise à limiter le dérangement des colonies de chauves-souris présentes dans les gîtes de reproduction ou d'hibernation. Cette mesure prévoit de favoriser la sécurisation, l'aménagement voire la restauration des gîtes (pose de grilles limitant l'accès, chiroptères...). Il est également proposé de limiter l'accès aux gîtes en canalisant le public notamment sur les sentiers de randonnée et en limitant l'information autour de l'emplacement précis des gîtes. Il est également recommander de limiter la pollution lumineuse et notamment l'éclairage des bâtiments (église).</p> <p>Il est indispensable d'adapter les travaux en fonction de la période de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris afin de limiter au maximum leur dérangement.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Favoriser la mise en place d'aménagements limitant l'entrée aux gîtes d'hibernation : pose de grilles de protection, création d'un mur bétonné avec lucarne et barreaux amovibles...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesures A32323P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Habitats rocheux et grottes"	
Favoriser l'aménagement et la restauration des gîtes de reproduction (bâtiments) : pose de chiroptères, de dispositifs limitant les courants-d'air, de fermeture d'accès... Il est à noter qu'il est recommandé de réaliser ces travaux en utilisant des produits non traités et non toxiques pour les chauves-souris.		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesures A32323P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux bâtis"	

Limitier l'accès aux gîtes en canalisant le public (limiter le passage de sentiers de randonnée aux abords des gîtes) et en limitant l'information des emplacements des gîtes à chauves-souris	Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesures A32326P du PDRH Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Habitats rocheux et grottes"				
Limitier la pollution lumineuse des gîtes et de leur environnement : réduire la pose d'éclairage des rochers ou des bâtiments, ajuster l'intensité, la durée et l'orientation des éclairages...	Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Milieux bâtis"				
Limitier les travaux d'aménagements : - entre le 15 mars et le 15 août pour les travaux des gîtes de reproduction - entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mars pour les travaux des gîtes d'hibernation	Outil : Charte Natura 2000 Mesures : Engagement "Habitats rocheux et grottes" Engagement "Milieux bâtis"				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation					
- Nombre de gîtes d'hibernation aménagés et/ou sécurisés - Nombre de gîtes de reproduction aménagés et/ou sécurisés - Nombre de Contrats et Chartes signés et surface engagée					
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Les propriétaires de bâtiments ou de parcelles présentant des gîtes à chauves-souris et les gestionnaires de ces parcelles			DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chauve-Souris Auvergne, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires		
Cohérence avec les programmes et projets					
- PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma de cohérence écologique - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO					
Plan de financement					

G21	Développer la mise en place de dispositifs de canalisation du public			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel			
Objectif opérationnel	Protéger les sites sensibles de la surfréquentation			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
6120 : Pelouses calcaires de sables xériques 8110 : Eboulis siliceux 8210 : Pentes rocheuses calcaires 8220 : Pentes rocheuses siliceuses 8230 : Roches siliceuses	1324/1307 : Grand/Petit Murin 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées (potentiel) 1193 : Sonneur à ventre jaune	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le site Natura 2000 dévoile des paysages exceptionnels, résultant de la géologie et de la topographie particulière des gorges. Ce site remarquable constitue un lieu propice à la pratique de nombre des activités de plein air. Sur ce territoire, se côtoient promeneurs, randonneurs équestres, cyclistes, amateur de sports motorisés, kayakistes, grimpeurs.... Le site Natura 2000 est notamment traversé par 4 sentiers de grande randonnée (GR) et de 18 sentiers de petite randonnée (PR). Ce réseau particulièrement dense de chemins s'accompagne d'une fréquentation importante, pouvant être préjudiciable pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En effet, la surfréquentation ou la pratique de sports hors piste peuvent conduire à une dégradation voire une destruction des milieux remarquables, mais également au dérangement des espèces en période de reproduction.</p> <p>La présente fiche action vise à préserver les zones sensibles du site Natura 2000 tout en conciliant les activités de plein air. Pour cela, une étude préalable sera réalisée afin de définir les secteurs à enjeux et le statut des chemins au sein du site afin d'identifier des tronçons où la fréquentation sera règlementée voire interdite. Ceci sera alors accompagné par la mise en place d'aménagements visant à canaliser le public au sein des sentiers et à limiter les pratiques hors pistes. Ces aménagements consisteront en la pose de chicanes, barrières ou passage canadiens afin de réguler la fréquentation, mais également en la pose de balisage afin de guider les usagers. La pose de panneaux d'information ou de police (interdiction, réglementation...) pourront être positionnés en complément des aménagements de canalisation.</p> <p>Cette action est complémentaire de l'action C1 visant à informer et sensibiliser le public et les usagers aux sensibilités et richesses du site Natura 2000. Elle prévoit, entre autre, la mise à disposition d'une charte de bonne pratique pour les usagers de sports motorisés ou encore de la charte Natura 2000 décrivant des engagements respectueux de l'environnement pour l'ensemble des usagers du site.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réaliser une étude visant à identifier les secteurs à enjeux où la fréquentation sera à canaliser voire à interdire		Outil : Crédit d'animation		
Favoriser la mise en place d'aménagements visant à canaliser la circulation du public : pose de chicanes, barrières, passage canadiens, balisage...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesures A32324P du PDRH Mesures A32325P du PDRH		
Favoriser la mise en place d'aménagements visant à informer le public : panneaux d'information, panneaux d'interdiction...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesures A32326P du PDRH		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tronçons ou sentiers aménagés - Nombre de panneaux d'information et de police - Nombre de Contrats signés et surface engagée 	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Les propriétaires et les gestionnaires des parcelles	DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Maison Départementale de Tourisme, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires et Exploitants....
Cohérence avec les programmes et projets	
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 	
Plan de financement	

G22	Contrôler l'évolution des populations d'espèces invasives		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes		
Objectif opérationnel	Veiller et limiter les stations/populations des espèces exotiques envahissantes		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	1092 : Ecrevisses à pattes blanches	Territoire du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 abrite 14 espèces exotiques envahissantes ou invasives, 10 espèces floristiques et 4 espèces faunistiques : une espèce exotique envahissante ou invasive étant une espèce exotique (c'est-à-dire ou non indigène) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. Si la plupart de ces espèces sont localisées et ont un développement limité au sein des gorges de la Loire, une espèce, l'Ecrevisse de Californie, est en pleine expansion. Cette écrevisse allochtone est présente sur une grande partie du réseau hydrographique de la Loire amont jusqu'à Goudet et sur le secteur aval de la Méjeanne. En outre, elle est en train de coloniser la partie amont des cours d'eau. Cette colonisation de la majeure partie du réseau hydrographique des gorges de la Loire se fait au détriment du développement d'espèces autochtones comme l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce de l'Annexe II de la Directive « Habitats ». En effet, les Ecrevisses de Californie entrent en compétition avec les écrevisses indigènes pour la nourriture et les abris mais surtout elles sont porteuses saines de maladies mortelles pour les écrevisses autochtones, conduisant à une régression drastique des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.</p> <p>La présente fiche action vise à contrôler l'évolution des populations d'espèces exotiques envahissantes. Elle prévoit des actions d'élimination ou de limitation des stations d'espèces floristiques par arrachage, coupe.... Il est également proposer des dispositifs expérimentaux visant à limiter la progression des populations d'Ecrevisses de Californie tels que l'aménagement des ouvrages hydrauliques. Cette action pourrait ainsi consister à localiser les seuils, les obstacles ou les aménagements sur des cours d'eau abritant des Ecrevisses à pattes blanches et à rendre ces ouvrages infranchissables pour les écrevisses invasives. Pour cela, des plaques de zinc pourraient être installées au pied des seuils sélectionnés, empêchant ainsi les écrevisses invasives de progresser car ces dernières ne pourront s'accrocher aux aménagements (Protocole défini par Théo DUPERRAY, bureau d'études « Saules et eaux »). Cette fiche action prévoit également la veille écologique du site afin de suivre l'évolution des populations existantes d'espèces exotiques envahissantes et d'identifier de nouvelles stations.</p> <p>Il est à noter que les actions détaillées précédemment pourront être menées en coordination avec les contrats territoriaux et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur dans une cohérence de gestion.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Poursuivre une veille écologique du site afin de contrôler l'évolution des populations existantes d'espèces exotiques envahissantes et d'identifier de nouvelles stations ou espèces.		Outil : Crédit d'animation	
Contrôler la propagation des espèces floristiques exotiques envahissantes : arrachage des plants (tiges et rhizomes...)...		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32320P/R du PDRH Mesure F22711 du PDRH	
Contrôler la propagation des espèces faunistiques exotiques envahissantes, notamment l'Ecrevisse de Californie par des méthodes innovantes et expérimentales telles que l'aménagement des ouvrages hydrauliques		Outil : Contrat Natura 2000 Mesures : Mesure A32327P du PDRH Mesure A32320P/R du PDRH Mesure F22711 du PDRH	

Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations et surface occupée par des espèces floristiques exotiques envahissantes - Nombre de linéaires de cours d'eau colonisés par l'Ecrevisse de Californie - Nombre d'ouvrages aménagés dans la cadre de la lutte contre l'Ecrevisse de Californie - Nombre de Contrats signés et surface engagée 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Les propriétaires des parcelles abritant des espèces exotiques envahissantes et les gestionnaires de ces parcelles		DREAL Auvergne, DDT Haute-Loire, Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, CRPF, ONEMA, Fédération Départementale de Pêche, APPMA, SICALA, Gestionnaires des espaces naturels, Propriétaires, Exploitants agricoles et forestiers...		
Cohérence avec les programmes et projets				
<ul style="list-style-type: none"> - PLU des communes concernées - Trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique - SDAGE Loire Bretagne, SAGE Loire Amont, Contrat territorial - Site Natura 2000 FR8312009 ZPS « Gorges de la Loire » - Plan Loire Grandeur Nature - Projet de RNR « Haute Vallée de la Loire » et de Réserve Man&Biosphère UNESCO 				
Plan de financement				

A1	Organiser des réunions et des rencontres auprès des acteurs locaux			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel	Animer et coordonner le document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation de ce document repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Elles s'articulent autour de phases informelles (gestion administrative, courriels, entretiens téléphoniques...) et de phases formelles (réunions avec le Comité de pilotage, réunions des groupes de travail, réunions entre les structures acteurs et usagers locaux...). Ainsi, la démarche Natura 2000 est rythmée par diverses réunions et rencontres, échanges entre structures et acteurs contribuant à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux de conservation de leur patrimoine naturel et aux actions de gestion réalisées sur leur territoire.</p> <p>La présente fiche action vise à développer la concertation et la communication entre les acteurs du territoire en organisant des réunions et des rencontres régulières : réunions du Comité de pilotage, réunions de groupes de travail....</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réaliser des réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail (selon une problématique donnée) tout au long de l'élaboration et de l'animation du DOCOB		Outils: Crédits d'animation		
Réaliser des réunions et/ou des rencontres avec les acteurs et les usagers locaux (collectivités, gestionnaires, propriétaires...)		Outils: Crédits d'animation		
Développer et pérenniser les contacts avec les structures partenaires		Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage et groupes de travail - Nombre d'acteurs rencontrés et/ou contactés 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Structure animatrice		Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement				

A2	Animer des chartes, des contrats et des MAE				Priorité Forte
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs				
Objectif opérationnel	Animer et coordonner le document d'objectifs				
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application			
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000			
Descriptif de la mesure					
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Elles s'articulent autour de phases informelles (gestion administrative, courriels, entretiens téléphoniques...) et de phases formelles (réunions avec le Comité de pilotage, réunions des groupes de travail, réunions entre les structures acteurs et usagers locaux...). La démarche Natura 2000 est donc rythmée par diverses réunions et échanges contribuant à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux de conservation de leur patrimoine naturel et aux actions de gestion réalisées sur leur territoire. En outre, les différents outils d'application de la démarche Natura 2000 (MAET, contrat et charte) proposés pour la mise en œuvre des actions de gestion sont des outils contractuels et reposent donc essentiellement sur une démarche participative de l'ensemble des acteurs locaux. La signature aux MAET, contrats et chartes Natura 2000 marque ainsi l'implication des différents acteurs dans la gestion adaptée et durable de leur territoire.</p> <p>La présente fiche action vise à promouvoir et accompagner les propriétaires et exploitants dans la contractualisation des outils de la démarche Natura 2000 : MAET, contrat et charte.</p>					
Description des opérations			Modalité de réalisation		
Promouvoir et accompagner les propriétaires et exploitants dans la contractualisation des outils de la démarche Natura 2000 : MAET, contrat et charte			Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	
Indicateurs d'évaluation					
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants ayant contractualisés des MAET et surface engagée - Nombre de contrats réalisés et surface engagée - Nombre de chartes signées et surface engagée 					
Bénéficiaires			Partenaires techniques		
Structure animatrice			Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement					

A3	Assurer la gestion administrative et financière du site Natura 2000			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel	Animer et coordonner le document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose essentiellement sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Elles s'articulent autour de phases informelles (courriels, entretiens téléphoniques...) et de phases formelles (réunions avec le Comité de pilotage, réunions des groupes de travail, réunions entre les structures acteurs et usagers locaux...). Outre la communication et la concertation, l'animation du site Natura 2000 comprend également une part importante de gestion administrative et financière.</p> <p>La présente fiche action vise à assurer la gestion administrative et financière du site Natura 2000. Elle prévoit la gestion technique et financière du programme Natura 2000 : préparation des budgets, suivi des dépenses.... mais également un suivi des procédures administratives et des outils de la démarche Natura 2000.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Poursuivre la gestion technique et financière du programme Natura 2000 : préparation des budgets, suivi des dépenses....		Outils: Crédits d'animation		
Poursuivre le suivi des procédures administratives et des outils de la démarche Natura 2000.		Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Budget engagé				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Structure animatrice		Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement				

A4		Assurer une veille écologique du site et une assistance aux études d'incidences			Priorité Forte
Objectif de développement durable		Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel		Animer et coordonner le document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		Territoire d'application	
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire		Toutes les espèces		Territoire du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure					
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces échanges se font notamment essentiellement dans le cadre des études d'incidences, afin d'accompagner les porteurs de projets dans cette démarche. En effet, comme le souligne la directive « Habitats, Faune, Flore », tout plan ou projet d'aménagement situé au sein ou à proximité d'un site Natura 2000 « susceptible de l'affecter de manière significative...doit faire l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site, eu égard aux objectifs de conservation de ce dernier » (Article 6). Ainsi, l'évaluation des incidences se concentre sur les effets du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site, et par conséquent, sur l'atteinte à l'intégrité du site Natura 2000 concerné.</p> <p>La présente fiche action vise à assurer une assistance aux études d'incidences. Elle prévoit ainsi de maintenir une veille écologique sur l'ensemble du territoire et notamment sur les projets d'aménagements dans l'emprise du site Natura 2000. Il est proposé de favoriser la concertation et l'accompagnement des porteurs de projets lors des études d'incidences et des mesures compensatoires, mais également de poursuivre une assistance technique de ces démarches aux services de l'état. Cette action prévoit également de définir des modalités d'intervention dans les cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques.</p>					
Description des opérations			Modalité de réalisation		
Maintenir une veille écologique au sein du site Natura 2000 et notamment sur les projets d'aménagements dans l'emprise du site Natura 2000			Outils: Crédits d'animation		
Favoriser la concertation et l'accompagnement des porteurs de projets pour les études d'incidences et les mesures compensatoires			Outils: Crédits d'animation		
Poursuivre une assistance technique aux services de l'état pour les évaluations d'incidences sur le site Natura 2000			Outils: Crédits d'animation		
Prévoir des modalités d'intervention dans les cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques :			Outils: Crédits d'animation		
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une réflexion/coordination avec les éventuels gestionnaires pour prévenir les dommages en cas d'aléas, notamment d'infrastructures susceptibles de causer des atteintes aux milieux - Déterminer des priorités d'action : avertir et stopper l'aléa, constatation des dommages, remise en état des lieux et évaluation. 					
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
X	X	X	X	X	

Indicateurs d'évaluation	
- Nombre d'échanges et de rencontres avec les porteurs de projets pour des études d'incidences - Nombre d'études d'incidences réalisées	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Structure animatrice	Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...
Plan de financement	

A5	Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel	Animer et coordonner le document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces échanges sont notamment essentiels dans le cadre de la coordination des différentes politiques publiques au sein du territoire des gorges de la Loire. En effet, le site est concerné par une multitude de politiques publiques : les sites Natura 2000 ZSC, la ZPS Gorges de la Loire, le Plan Loire Grandeur Nature, le SDAGE Loire-Bretagne et SAGE Loire-Amont, le PAPI Loire-Amont, les Espaces Naturels Sensibles, les Documents d'urbanismes, le projet de Réserve Naturelle Régionale, le projet de Contrat territorial, la Trame Verte et Bleue..... Il est donc important de prendre en compte et d'être cohérent avec les différents outils de politique publique présents sur le territoire. Pour cela, une étroite concertation est nécessaire entre l'animateur Natura 2000 et les structures porteuses de ces outils.</p> <p>La présente fiche action vise à favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques en assurant une cohérence de gestion et d'animation entre les divers programmes : Natura 2000, APPB, RNR, SAGE, Contrat territorial, SCOT, PLU.... et en pérennisant le dialogue entre les différentes structures gestionnaires du territoire. Ce dialogue sera notamment important dans le cadre de la gestion des crises au sein du territoire pour améliorer la réactivité des différentes structures face aux dispositifs à mettre en place.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques en assurant une cohérence de gestion et d'animation entre les divers programmes : Natura 2000, APPB, RNR, SAGE, CT, SCOT, PLU....		Outils: Crédits d'animation		
Prévoir des modalités d'intervention dans les cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques :		Outils: Crédits d'animation		
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une réflexion/coordination avec les éventuels gestionnaires pour prévenir les dommages en cas d'aléas, notamment d'infrastructures susceptibles de causer des atteintes aux milieux - Déterminer des priorités d'action : avertir et stopper l'aléa, constatation des dommages, remise en état des lieux et évaluation. 				
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Nombre d'échanges et de réunions dans le cadre de la cohérence des politiques publiques territoriales				

Bénéficiaires	Partenaires techniques
Structure animatrice	Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...
Plan de financement	

A6	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel	Evaluer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'animation de ce document repose essentiellement sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces multiples échanges et rencontres contribuent à l'appropriation de la démarche Natura 2000 par l'ensemble des acteurs locaux, mais également à la mise en œuvre des actions de gestion définies sur ce territoire par l'intermédiaire de la contractualisation volontaire des usagers aux outils de la démarche Natura 2000. Ainsi, le suivi des diverses actions réalisées au sein du site Natura 2000 durant la phase d'animation permet d'évaluer la progression et l'efficacité de la mise en œuvre du document d'objectifs.</p> <p>La présente fiche action vise à développer le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs grâce, d'une part, au logiciel SUDOCO (dont l'objectif est de constituer un tableau de bord de la mise en œuvre des documents d'objectifs suivi au fur et à mesure par la structure animatrice) et, d'autre part, grâce à la rédaction de bilans intermédiaires dont la production est facilitée par le logiciel SUDOCO. Cette action s'accompagne d'une mesure visant à évaluer l'efficacité des actions de gestion réalisées lors de l'animation de document d'objectifs, grâce à la définition d'indicateurs de suivi et d'une base de données.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réaliser le suivi du document d'objectifs grâce au logiciel SUDOCO et à la rédaction des bilans intermédiaires		Outils: Crédits d'animation		
Evaluer l'efficacité des mesures de gestion par la mise en place d'indicateurs de suivi et la création d'une base de données		Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Nombre de bilans intermédiaires (annuel, trimestriel...)				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Structure animatrice		Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement				

A7	Réactualiser le document d'objectifs			Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Objectif opérationnel	Evaluer la mise en œuvre du document d'objectifs			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'animation de ce document repose essentiellement sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces multiples échanges et rencontres contribuent à l'appropriation de la démarche Natura 2000 par l'ensemble des acteurs locaux, mais également à la mise en œuvre des actions de gestion définies sur ce territoire par l'intermédiaire de la contractualisation volontaire des usagers aux outils de la démarche Natura 2000. Ainsi, le suivi des diverses actions réalisées au sein du site Natura 2000 durant la phase d'animation concourt à l'évaluation de la progression et de l'efficacité de la mise en œuvre du document d'objectifs. Cette évaluation permet également de définir de la nécessité de la révision du document d'objectifs.</p> <p>La présente fiche action vise à réaliser la révision du document d'objectifs par la réactualisation des diagnostics écologiques et socio-économiques, mais également par la définition d'orientations de gestion et la détermination d'actions de gestion.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Réaliser la révision du document d'objectifs avec la réactualisation des diagnostics, des enjeux, des objectifs et actions de gestion		Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation				
<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>
				X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage et groupes de travail - Nombre d'acteurs contactés et/ou rencontrés 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Structure animatrice		Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement				

C1	Développer des outils de communication à destination des usagers et du grand public			Priorité Forte
Objectif de développement durable	Informier et sensibiliser le public			
Objectif opérationnel	Favoriser la communication autour de la richesse et des sensibilités du site			
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application		
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000		
Descriptif de la mesure				
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces échanges contribuent à l'appropriation de la démarche Natura 2000 par l'ensemble des acteurs locaux. L'information et la sensibilisation autour des richesses et des enjeux du site Natura 2000 auprès des usagers participent également à la prise en compte et à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux de conservation de leur patrimoine naturel.</p> <p>La présente fiche action vise à développer la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux et touristiques autour des richesses et des sensibilités du site Natura 2000. Pour cela, il est proposé de développer des outils de communication en fonction du public visé, à savoir les usagers et le grand public. Il est donc proposé de maintenir une information locale par l'intermédiaire des lettres d'information, des communiqués de presse, d'encarts dans le bulletin municipal, de sorties nature... ; information à destination des usagers (propriétaires...). Cette action pourra s'accompagner d'une information à destination des plus jeunes et notamment des scolaires par l'intermédiaire de sorties natures, de projets scolaires... Il est également proposer de réaliser une charte de bonnes pratiques afin de communiquer et de sensibiliser l'ensemble des usagers du site pratiquant des activités de loisirs : sports motorisés, escalade, randonnée, cyclisme... La sensibilisation au sein du site Natura 2000 touche également le grand public (touristes..) pour lesquels l'information sera réalisée au travers du site internet, d'aménagements de sentiers de découvertes ou encore de sorties natures.</p>				
Description des opérations		Modalité de réalisation		
Maintenir une information locale par l'intermédiaire des lettres d'information, des communiqués de presse, d'encarts dans le bulletin municipal, de sorties nature, de conférences...		Outils: Crédits d'animation		
Développer une information auprès des scolaires : sorties natures, projet scolaire...		Outils: Crédits d'animation		
Réaliser une charte de bonnes pratiques afin de communiquer et de sensibiliser l'ensemble des usagers du site pratiquant des activités de loisirs : sports motorisés, escalade, randonnée, cyclisme...		Outils: Crédits d'animation		
Propager l'information au grand public au travers du site internet, d'aménagements de sentiers de découvertes ou encore de sorties natures.		Outils: Crédits d'animation		
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports d'information mis en place sur le site - Nombre de lettres d'information, communiqués de presse, encarts dans le bulletin municipal rédigés - Nombre de sorties nature ou conférences réalisées - Nombre d'aménagements de sensibilisation au sein du site Natura 2000 	
Bénéficiaires	Partenaires techniques
Structure animatrice	Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...
Plan de financement	

C2	Développer des outils de communication à destination des acteurs et des porteurs de projet		Priorité Forte
Objectif de développement durable	Informier et sensibiliser le public		
Objectif opérationnel	Favoriser la communication autour de la richesse et des sensibilités du site		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le document d'objectifs, document stratégique de la démarche Natura 2000, définit notamment les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre au sein du site. L'élaboration et l'animation du document d'objectifs repose sur la communication et la concertation entre la structure animatrice (Conseil Général de la Haute-Loire) et les différents acteurs concernés par le site Natura 2000. Ces échanges contribuent à l'appropriation de la démarche Natura 2000 par l'ensemble des acteurs locaux. L'information et la sensibilisation autour des richesses et des enjeux du site Natura 2000 auprès des usagers participent également à la prise en compte et à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux de conservation de leur patrimoine naturel.</p> <p>La présente fiche action vise à développer la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux et touristiques autour des richesses et des sensibilités du site Natura 2000. Pour cela, il est proposé de développer des outils de communication en fonction du public visé, à savoir les acteurs du territoire (communes, communauté de communes...) et les porteurs de projet. Il est donc proposé de réaliser la diffusion du document d'objectifs et des outils de la démarche Natura 2000 aux acteurs du territoire et des porteurs de projets. Cette action sera complétée par la mesure visant à promouvoir les outils de communication autour de la démarche Natura 2000 : lettre d'information, encart dans le bulletin municipal, site internet du site Natura 2000 et de la DREAL Auvergne.... afin de porter à connaissance des acteurs du territoire la présence du site Natura 2000 et des éléments d'actualité. Il est également proposé de développer des formations auprès des acteurs du territoire : formations autour de la démarche Natura 2000, auprès des exploitants agricoles pour la reconnaissance et la protection des busards ou encore pour la lutte raisonnée contre le Campagnol terrestre, auprès des forestiers pour une gestion forestière cohérente et adaptée, auprès des professionnels du tourisme... Cette action s'accompagne par la réalisation et la diffusion de fiches de bonnes pratiques pour l'ensemble des ayant-droits du site (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, pratiquants d'activités de pleine nature...).</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser la diffusion du document d'objectifs et des outils de la démarche Natura 2000 aux acteurs du territoire et des porteurs de projets		Outils: Crédits d'animation	
Promouvoir les outils de communication autour de la démarche Natura 2000 : lettre d'information, encart dans le bulletin municipal, site internet du site Natura 2000 et de la DREAL Auvergne....		Outils: Crédits d'animation	
Développer des formations auprès des acteurs du territoire: formations autour de la démarche Natura 2000, auprès des exploitants agricoles pour la reconnaissance et la protection des busards ou encore pour la lutte raisonnée contre le Campagnol terrestre, auprès des forestiers pour une gestion forestière cohérente et adaptée, auprès des professionnels du tourisme...		Outils: Crédits d'animation	
Réaliser et diffuser des fiches de bonnes pratiques pour l'ensemble des ayant-droits du site (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, pratiquants d'activités de pleine nature...)		Outils: Crédits d'animation	

Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes concernées par la diffusion des informations concernant le site Natura 2000 - Nombre de formations proposées auprès des acteurs du territoire - Nombre de documents édités 				
Bénéficiaires		Partenaires techniques		
Structure animatrice		Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...		
Plan de financement				

S1	Améliorer les connaissances des espèces et de leurs habitats et au sein du site		Priorité Moyenne
Objectif de développement durable	Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs		
Objectif opérationnel	Améliorer les connaissances		
Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Territoire d'application	
Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces	Territoire du site Natura 2000	
Descriptif de la mesure			
<p>Le site Natura 2000 abrite une diversité exceptionnelle de milieux et d'espèces qui participe fortement à l'identité paysagère des gorges. Ainsi, 20 habitats d'intérêt communautaire sont présents au sein des gorges de la Loire ; habitats agropastoraux, rupestres, humides et forestiers. Le site abrite également 12 espèces d'intérêt communautaire : chiroptères, odonates, amphibiens, poissons.... La préservation et la gestion de ce patrimoine naturel exceptionnel repose sur la connaissance de la répartition, de l'écologie et de l'état de conservation de ces habitats et espèces remarquables au sein du site Natura 2000.</p> <p>La présente fiche action vise à améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces présents au sein du site, mais également à pérenniser les suivis mis en place. Il est donc proposé de réaliser des inventaires complémentaires afin de préciser la présence et la répartition de certaines espèces telles que le Gomphe serpentín, le Triton crété, la Moule perlière ou encore les coléoptères dont notamment le Lucane cerf-volant. Elle prévoit également de poursuivre les suivis existants : suivis concernant la Cordulie à corps fin, le Sonneur à ventre jaune, la Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches, les chiroptères... La cartographie des habitats agropastoraux sera renouvelée sur l'ensemble du site, complétée par la réalisation de la cartographie de l'ensemble des habitats sur le territoire de l'ancien site Natura 2000 linéaire « Rivières à Ecrevisses ». A cela, s'ajoute la réalisation du suivi de l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers (en complément de l'évaluation des milieux agropastoraux déjà mise en place) selon la méthode définie par le MNHN. Il est également proposé de réaliser diverses études au préalable d'actions de gestion, à savoir, d'une part, une étude visant à cartographier le statut des chemins et les zones de sensibilité au sein du site Natura 2000, et d'autre part, une étude visant à identifier les secteurs clés en terme de biodiversité forestière à savoir la présence de forêts anciennes et à caractère naturel. Les actions de gestion pourront être également accompagnées de la mise en place de suivis photographique et paysager afin d'évaluer l'efficacité de ces dernières.</p>			
Description des opérations		Modalité de réalisation	
Réaliser des inventaires complémentaires afin de préciser la présence et la répartition de certaines espèces telles que le Gomphe serpentín, le Triton crété, la Moule perlière ou encore les coléoptères dont notamment le Lucane cerf-volant.		Outils: Crédits d'animation	
Poursuivre les suivis existants des espèces d'intérêt communautaire : suivis concernant la Cordulie à corps fin, le Sonneur à ventre jaune, la Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches, les chiroptères...		Outils: Crédits d'animation	
Renouveler la cartographie des habitats agropastoraux sur l'ensemble du site, et la compléter par une cartographie générale sur le territoire de l'ancien site linéaire « Rivières à Ecrevisses »		Outils: Crédits d'animation	
Poursuivre les suivis de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire existants sur les milieux agropastoraux et mettre en place un suivi de l'état de conservation sur les habitats forestiers		Outils: Crédits d'animation	

Réaliser diverses études au préalable d'actions de gestion : - une étude visant à cartographier le statut des chemins et les zones de sensibilité au sein du site Natura 2000 identifiant des tronçons où la fréquentation sera règlementée voire interdite - une étude visant à identifier et prioriser les secteurs clefs en terme de biodiversité forestière (forêt ancienne et à caractère naturel) - une étude visant à identifier les tronçons de cours d'eau présentant des travaux lourds (enrochement, endiguement..) ou encore des plantations de résineux allochtones dans le cadre de travaux de restauration				
Développer un suivi photographique et paysager au sein du site			Outils: Crédits d'animation	
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation				
- Nombre d'espèces d'intérêt communautaire - Nombre et surface des habitats d'intérêt communautaire - Nombre d'études réalisées				
Bénéficiaires			Partenaires techniques	
Structure animatrice			Collectivités, DDT Haute-Loire, DREAL Auvergne, ONEMA, ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, FDC, FDP, associations de protection de la nature, associations d'activités de pleine nature...	
Plan de financement				

Troisième partie : Mesures et moyens de gestion

Les objectifs de conservation des habitats et des espèces se devant d'être indépendants des objectifs de production agricole ou sylvicole, deux types de contrat ont été définis par l'Etat. L'orientation de l'ayant droit des parcelles par la structure animatrice du Document d'objectifs vers l'un ou l'autre des contrats se fait en fonction du statut agricole ou non des parcelles.

I. Les Contrats Natura 2000

1. Descriptif de la mesure

A l'initiative de leurs titulaires de droits réels et personnels il est possible, pour les parcelles non incluses dans les Surfaces Agricoles Utiles (S.A.U.) des exploitations, de contracter des engagements avec l'Etat. Ces contrats Natura 2000 sont financés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Europe (FEADER). Ils permettent à l'ayant droit de procéder à des opérations de restauration ou d'entretien d'habitats, d'habitats d'espèces ou de station d'espèces d'intérêt communautaire.

L'ayant droit rémunère le prestataire qui réalise les interventions, puis il se fait rembourser sur facture(s) par l'Etat d'une somme égale à celle engagée. La signature d'un Contrat ouvre à l'ayant droit des possibilités d'exonération d'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

C'est la structure en charge de l'animation du Document d'objectifs qui promeut ces contrats auprès des ayants droit, leur instruction étant assurée par la Direction Départementale des Territoires et l'administration du remboursement de l'ayant droit incombant au A.S.P.. Les contrôles sur le respect des engagements relèvent eux aussi des attributions du A.S.P..

Ces contrats Natura ne peuvent concerner que des parcelles situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000 et doivent correspondre à des objectifs inscrits dans le Document d'objectifs pour la réalisation desquels des cahiers des charges spécifiques sont annexés dans le même document.

2. Contrats Natura 2000 de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud»

Intitulé de la Mesure	Objectif de la Mesure	Engagements rémunérés
A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	Ouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle ,lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe...
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Equipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...), abreuvoirs, passage canadiens....
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux, suivi vétérinaire....
A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole et maintenir notamment une grande diversité biologique dans les prairies naturelles.	Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage, conditionnement, transport des matériaux évacués

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrôler la croissance de certaines taches arbustives ou réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle ,lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe...
A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que les éléments paysagers accueillent	Taille/élagage/recépage/étêtage des arbres sains, débroussaillage, reconstitution et remplacement des arbres manquants, création d'arbres têtards...
A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que les éléments paysagers accueillent	Taille/élagage/recépage/étêtage des arbres sains, entretien des arbres têtards...
A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	Mettre en oeuvre l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage (retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle)	Tronçonnage, dessouchage, débroussaillage, étrépage ou décapage manuel ou mécanique...
A32309P - Création ou rétablissement de mares	Créer ou rétablir des mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique	Profilage des berges en pente douce, désenvasement, curage, colmatage, faucardage de la végétation aquatique...
A32309R - Entretien de mares	Mettre en oeuvre l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique	Débroussaillage d'entretien, faucardage de la végétation aquatique...
A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Restaurer les ripisylves et la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.	Coupe de bois, désouchage,débroussaillage...
A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Entretenir les ripisylves et la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.	Taille des arbres, débroussaillage, gyrobroyage...
A32314P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques	Mettre en oeuvre des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains	Opérations de bouchage de drains
A32315P - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Mettre en oeuvre des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.	Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...), désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage...
A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Favoriser la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent.	Elargissement/rétrécissement/déviation du lit, démantèlement d'enrochements ou d'endigements, pose d'épis...
A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	Conservier la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats	Effacement des ouvrages, installation de passes à poissons...
A32319P - Restauration de frayères	Restaurer et entretenir les frayères	Restauration des zones de frayères...

A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Mettre en oeuvre les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés.	Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, arrachage ou coupe manuel, transport des produits de coupe...
A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Mettre en oeuvre des actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées	Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve souris (pose de grille, ...)
A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Réaliser la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés dans les zones hébergeant des types d'habitats d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations	Fourniture et pose de poteaux/grillage/clôture, création de fossés ou de talus interdisant l'accès, entretien des équipements...
A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	Réaliser la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001	Allongement de parcours normaux de voirie existante, mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...), mise en place d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement ...
A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Mettre en place des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.	Conception et pose de panneaux d'information
A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en oeuvre des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.	
F22703 - Mise en oeuvre de régénérations dirigées	Mettre en oeuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive.	Travail du sol, lutte contre les espèces concurrentes, plantation ou enrichissement, mise en défens de régénération acquise
F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Réaliser des travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site	Coupes d'arbres, enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr...
F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Mettre en oeuvre les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.	Structuration des peuplements, coup de bois, débroussaillage...

<p>F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p>	<p>Réaliser la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001</p>	<p>Allongement de parcours normaux de voirie existante, mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...), mise en place d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents</p>
<p>F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action</p>	<p>Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, arrachage ou coupe manuel, transport des produits de coupe...</p>
<p>F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>	<p>Mettre en place un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive</p>	<p>Maintien sur pied d'arbres sénescents pendant 30 ans</p>

II. Les mesures agroenvironnementales territorialisées

1. Descriptif de la mesure

Pour les parcelles incluses dans les Surfaces Agricoles Utiles (S.A.U.) des exploitations (déclarées à la P.A.C.), le Contrat Natura 2000 prend la forme d'une Mesure Agro Environnementale territorialisée.

Ce dispositif d'aides agricoles (qui remplace les anciens C.T.E. et C.A.D.) est la déclinaison nationale du Règlement européen de Développement Rural n° II (R.D.R.II) et trouve son cadrage dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.) puis du D.R.D.R. (volet régional du P.D.R.H.). Le P.D.R.H. détermine les zones dans lesquelles les M.A.E. peuvent être souscrites et financées par une association de crédits européens et nationaux. Ces zones correspondent en premier lieu aux sites Natura 2000 et aux secteurs prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.). D'autres M.A.E.T. peuvent être bâties pour des territoires originaux, moyennant un cofinancement des agences de l'eau et/ou des collectivités territoriales en substitution des crédits européens et de l'Etat.

Le mode de construction des M.A.E.T. sur les sites Natura 2000 doit permettre de répondre aux besoins de gestion identifiés dans le document d'objectifs. Il se base sur une souscription obligatoire du contractant à la Prime Herbagère Agro Environnementale (P.H.A.E.), dont le montant de base est fixé à 76 € par ha et peut être pondéré d'un coefficient (s.f.p.p.) pour les surfaces peu productives. Sur cet engagement de base peut venir s'empiler, moyennant le respect de combinaisons autorisées, une série d'engagements unitaires adaptés aux objectifs de gestion.

Pour chaque site Natura 2000, au plus deux M.A.E.T. peuvent être bâties par habitat d'intérêt communautaire et par type de couvert (surfaces herbagères, cultures...). Le montant des aides sur les surfaces herbagères et les habitats d'intérêt communautaire est plafonné à 450 € par hectare. Pour être effectives, les M.A.E.T doivent être validées par la Commission Régionale Agro Environnementale, par le Comité de Pilotage du site et par la Commission Départementale d'Orientation Agricole.

2. Mesures agroenvironnementales de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »

Les mesures agroenvironnementales territorialisées de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie sud » sont définies pour les 23 habitats et les 9 espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000. Ces habitats sont regroupés par grand ensemble d'habitats.

PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE ET PRAIRIES MAIGRES DE BASSE ALTITUDE : habitats d'intérêt communautaire code 6510 et 6520

Cette mesure vise la préservation de prairies d'intérêt communautaire des gorges de la Loire. Cette mesure a pour objectif le maintien de l'état de conservation de ces habitats voire la reconquête de ces milieux et/ou leur restauration ou amélioration. Dans cette optique, elle pourra répondre aux cahiers des charges suivants :

- Limitation de la fertilisation à 80 U d'azote totale dont 40 U d'azote minérale
- Maintien de la richesse floristique avec la présence d'au moins 4 plantes indicatrices

PELOUSES (PATURES PEU EMBROUSSAILLES): habitats d'intérêt communautaire code 6210 et 6230

Cette mesure vise la préservation de pelouses riches en fleurs, et par conséquent en graines et insectes qui représentent une ressource alimentaire pour nombre d'espèces d'oiseaux des gorges. Elle a pour objectif le maintien de l'état de conservation de ces habitats voire la reconquête de ces milieux et/ou leur restauration ou amélioration. Dans cette optique, cette mesure pourra répondre aux cahiers des charges suivants :

- Pression de pâturage adaptée aux pelouses avec un chargement moyen annuel à la parcelle : 0,2 à 0,8 UGB/ha
- Limitation de la fertilisation à 40 U d'N/ha pouvant aller jusqu'à une suppression totale
- Tenue d'un cahier de pâturage

LANDES (PATURES DIFFICILEMENT MECANISABLES): habitats d'intérêt communautaire code 5120 et 4030

Cette mesure vise la préservation des landes, habitats constituant de véritables territoires de chasse pour nombre de rapaces ainsi que des lieux de refuge et de nidification. Cette mesure a pour objectif le maintien de l'état de conservation de ces habitats voire la reconquête de ces milieux et/ou leur restauration ou amélioration. Dans cette optique, cette mesure pourra répondre aux cahiers des charges suivants :

- Pression de pâturage adaptée au milieu avec un chargement moyen annuel à la parcelle : 0,3 à 0,6 UGB/ha
- Suppression totale de la fertilisation
- Lutte contre l'embroussaillage et la fermeture des landes par un entretien mécanique complémentaire avec la possibilité d'au minimum un girobroyage obligatoire dans la ou les deux premières années, le deuxième (si besoin) sera effectué au cours des 4 années suivantes (avec une interdiction de girobroyage du 1^{er} avril au 15 août)

PRAIRIES HUMIDES ET TOURBEUSES: habitats d'intérêt communautaire code 6410 et 6430

Cette mesure vise la préservation des zones humides, habitats constituant de véritables territoires de chasse pour nombre de rapaces ainsi que des lieux de refuge et de nidification. Cette mesure a pour objectif le maintien de l'état de conservation de ces habitats voire la reconquête de ces milieux et/ou leur restauration ou amélioration. Dans cette optique, cette mesure pourra répondre aux cahiers des charges suivants :

- Pression et période de pâturage adaptée aux milieux humides avec un chargement moyen annuel à la parcelle : 0,1 à 0,5 UGB/ha et un retard de pâturage de 30 jours par rapport aux dates suivantes (de 600 à 800m : 1^{er} avril ; de 800 à 1000m : 15 avril ; plus de 1000m : 1^{er} mai)
- Suppression totale de la fertilisation

CULTURES: cultures à proximité d'habitats d'intérêt communautaire notamment habitats de zones humides ou rivulaires

Cette mesure vise limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures afin de préserver la ressource alimentaire des oiseaux d'intérêt communautaire du site. Dans cette optique, cette mesure pourra répondre aux cahiers des charges suivants :

- Implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors des zones où la couverture des sols est obligatoire
- Limitation de la fertilisation totale et minérale sur les grandes cultures et cultures légumières ;
- Réduction progressive de l'emploi de produits phytosanitaires sur grandes cultures et cultures légumières

III. La Charte Natura 2000

1. Descriptif de la mesure

Disposition introduite par la Loi Développement des Territoires Ruraux du 23 Février 2005, la Charte est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, comme le Contrat Natura 2000, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elle permet également d'accéder à certaines aides publiques, notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

2. La Charte Natura 2000 de la ZSC « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »

La Charte Natura 2000 s'appliquant à la ZSC FR8301031 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » et à la ZPS FR8312009 « Gorges de la Loire » définit des engagements et recommandations concernant, d'une part, les milieux présents au sein de ce territoire et, d'autre part, les activités humaines pratiquées sur les gorges de la Loire.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MILIEUX

Information : le respect des engagements pris dans chacune des catégories suivantes (autres que milieux bâtis) ouvre droit à une exonération fiscale sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1) TOUS MILIEUX

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

2) Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

3) Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

4) Informer la structure animatrice avant de procéder à des travaux d'écobuage ou de brûlage de rémanents.

Point de contrôle : correspondance, contrôle sur place

5) Ne pas relâcher ou implanter d'espèces exotiques envahissantes (cf. liste des espèces végétales non issues de la flore locale – Annexe 1 et 2).

Point de contrôle : état des lieux avant la signature, absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.

RECOMMANDATIONS

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines ...).
- Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).
- Limiter au maximum l'utilisation de la bromadiolone.
- Ne pas pratiquer ou autoriser sur les parcelles le stockage de déchets non biodégradables (ordures, plastiques....).

2) PRAIRIES, PELOUSES et LANDES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Maintenir le couvert herbacé : le désherbage chimique, la mise en culture et le retournement sont des interventions à proscrire sauf en cas d'autorisation exceptionnelle de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...).

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions

2) Conserver les arbres isolés, haies et bosquets situés sur ces parcelles.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de ces éléments et à partir de photos aériennes de la déclaration PAC.

3) Ne pas réaliser de boisement en plein.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.

RECOMMANDATIONS

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts.
- Favoriser la remise en pâturage pour les milieux qui se ferment.
- Favoriser un retard de fauche.
- Pratiquer une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.
- Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles (possibilité d'accompagner cette pratique par un pâturage de regain).
- Limiter au maximum toute fertilisation des pelouses et landes.
- Favoriser l'exportation des produits de coupe afin de limiter l'enrichissement en matière organique du milieu.
- En cas de débroussaillage et/ou girobroyage, favoriser une intervention à l'automne.
- Limiter l'utilisation de bromadiolone et favoriser le piégeage.

3) MILIEUX HUMIDES (PRAIRIES HUMIDES, MEGAPHORBIAIES, TOURBIERES)

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Ne pas réaliser de boisement.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de boisement, contrôle administratif de l'absence de demande au boisement, de déclaration de boisement

2) Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique de la végétation (travail du sol, comblement, traitement chimique ...). Le girobroyage et la fauche restent autorisés.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions

3) Ne pas drainer, ni combler les zones humides. L'entretien des rases (moins de 40cm de large et moins de 30cm de profondeur) déjà existantes est autorisé.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux de drainage et de remblaiement des zones humides

4) Ne pas affourager sur une zone humide.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'affouragement sur la partie humide de la parcelle

RECOMMANDATIONS

- Favoriser la gestion par un pâturage extensif sur ces milieux pour limiter d'une part l'embroussaillage (absence de pâturage), et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique (surpâturage).
- En cas de girobroyage, favoriser une intervention à l'automne.
- Favoriser la fauche de préférence du 15 juillet au 15 février.
- En cas d'entretien de rases, favoriser une intervention de préférence entre le 15 juillet et le 15 février afin d'éviter la destruction des pontes et des larves d'amphibiens.
- Privilégier la présence de bandes de végétation permanente de 2 à 5m de large sur des parcelles fertilisées en périphérie de zones humides.

4) COURS D'EAU ET BERGES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Ne pas planter d'essences allochtones ou de peupliers hybrides à moins de 10 m de la berge des cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation de ces essences

2) Maintenir un couvert végétal herbacé, arbustif et/ou arboré sur les berges sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements de la ripisylve. En cas d'entretien, privilégier les coupes de régénération progressive en favorisant la régénération naturelle feuillue. Le signataire s'engage à informer la structure animatrice avant l'intervention.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement du sol et autres destructions

3) Utiliser des kits de franchissement temporaire des cours d'eau chaque fois que nécessaire (sauf en cas de passage à gué).

Point de contrôle : contrôle sur place

4) En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux sur les lits des cours d'eau et les berges, sans avis préalable de la structure animatrice ou de l'ONEMA.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces visuelles de dépôts ou de travaux hydrauliques

5) Ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans une bande de 10m à partir de la berge.

Point de contrôle : contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

- Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation sur les berges (habitats du sonneur, de la loutre ...).
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau par la pose de clôtures afin d'éviter la dégradation des berges par le piétinement et par l'installation d'abreuvoirs dans les milieux pâturés.
- Maintenir des embâcles lorsqu'il n'y a pas d'enjeux de sécurité liés au risque inondation et de manière cohérente avec les prescriptions du PPRI.

- En cas de coupe rase sur le reste de la parcelle, procéder à la réalisation d'au moins un andain parallèle au cours d'eau, à 10m de la berge, où une partie des rémanents sera concentrée afin de constituer une barrière aux éventuels ruissellements et autre lessivage des sols.

5) HABITATS ROCHEUX ET GROTTES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata ...).

Point de contrôle : correspondance

2) Ne pas détruire, dégrader ou prélever d'éléments physiques des habitats rocheux (pierriers, éboulis....) ou concéder ce droit à un tiers, sauf avis de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place (absence de traces de prélèvements et vérification de l'état de conservation)

3) Ne pas obturer l'entrée des grottes sans avis préalable de la structure animatrice (possibilité d'assurer la mise en sécurité des personnes sans condamner l'accès aux chauves-souris)

Point de contrôle : contrôle sur place et / ou correspondance

4) Respecter une zone de tranquillité localisée et ce durant les périodes sensibles des chauves-souris (période de reproduction du 15 mars au 15 août et période d'hivernage du 1^{er} octobre au 31 mars) et des oiseaux (janvier à août). Les zones de tranquillité seront définies avec la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place et / ou correspondance

RECOMMANDATIONS

- Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux en période de reproduction (15 mars au 15 août) et d'hivernage (1^{er} octobre au 31 mars) des chauves-souris.

- En cas de problème lié aux chauves-souris, contacter le réseau SOS Chauve-souris (Chauve-souris Auvergne Tél. : 04.73.89.13.46 ; e-mail : contact@chauve-souris-auvergne.fr).

6) MILIEUX FORESTIERS

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE POUR LES MILIEUX RELEVANT DE LA DIRECTIVE

1) Ne pas réaliser de coupes à blanc sur les forêts alluviales et les forêts de ravins, et les limiter à de petites surfaces (0,5ha) pour les autres boisements.

Point de contrôle : contrôle sur place

2) Ne pas réaliser de travaux forestiers entre le 15 mars et le 15 août pour limiter au maximum le dérangement des oiseaux forestiers et rupicoles d'intérêt communautaire sur les secteurs où il y a une présence avérée de nidification. La structure animatrice sera contactée au préalable pour connaître les enjeux au sein des parcelles concernées. Les travaux d'entretien (élagage, fauchage des accotements ...) seront autorisés à partir du 1^{er} juillet.

Point de contrôle : contrôle sur place

3) Maintenir plusieurs arbres morts ou à cavités existants (au minimum 2 arbres/hectare) dont l'implantation devra tenir compte des risques sanitaires et de la sécurité des usagers de la forêt. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : contrôle sur place

4) Eviter la création de nouvelles pistes forestières. Si elle s'avère indispensable, le tracé de la desserte forestière devra être adapté pour conserver des zones refuges pour les oiseaux (en cas de modification du tracé de desserte

forestière, la prise en charge des surcoûts occasionnés pour tenir compte des enjeux du site pourra être étudiée en référence aux mesures contractuelles propres aux contrats Natura 2000 forestiers)

Point de contrôle : contrôle sur place et correspondance

5) Ne pas procéder à des substitutions artificielles d'essences exotiques.

Point de contrôle : contrôle sur place

6) Maintenir les peupliers noirs dans les formations alluviales sauf en cas de risques sanitaires.

Point de contrôle : contrôle sur place

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE POUR LES MILIEUX NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE

1) Limiter les coupes à blanc à de petites surfaces (0,5 ha), en dehors de projet de régénération en futaie régulière et aux essences allochtones (surface n'excédant pas 2 ha).

Point de contrôle : contrôle sur place

2) Ne pas réaliser de travaux forestiers entre le 15 mars et le 15 août pour limiter au maximum le dérangement des oiseaux forestiers et rupicoles d'intérêt communautaire sur les secteurs où il y a une présence avérée de nidification. La structure animatrice sera contactée au préalable pour connaître les enjeux au sein des parcelles concernées. Les travaux d'entretien (élagage, fauchage des accotements ...) seront autorisés à partir du 1^{er} juillet.

Point de contrôle : contrôle sur place

3) Maintenir plusieurs arbres morts ou à cavités existants (2 à 3 arbres/hectare) dont l'implantation devra tenir compte des risques sanitaires et de la sécurité des usagers de la forêt. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : contrôle sur place

4) Eviter la création de nouvelles pistes forestières. Si elle s'avère indispensable, le tracé de la desserte forestière devra être adapté pour conserver des zones refuges pour les oiseaux (en cas de modification du tracé de desserte forestière, les surcoûts occasionnés pourront être pris en charge par la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000).

Point de contrôle : contrôle sur place et correspondance

5) Mettre en conformité, dans un délai de deux ans, le plan simple de gestion ou le document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte.

Point de contrôle : vérification de la mise en conformité

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle d'essences locales notamment pour les habitats forestiers relevant de la Directive Habitats.
- Maintenir des feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements).
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences.
- Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de tiges de hauteurs et de diamètres variés).

7) ELEMENTS PAYSAGERS

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Conserver les haies, les bosquets et les murets situés sur les parcelles engagées.

Point de contrôle : contrôle sur place et à partir de photos aériennes du maintien de ces éléments

2) Maintenir des arbres à cavités, fissurés, sénescents ou morts dans les linéaires de haies, sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de ces arbres

3) Ne pas réaliser de travaux d'entretien des haies entre le 31 mars et le 15 août pour limiter au maximum le dérangement des oiseaux d'intérêt communautaire et la destruction d'arbres porteurs de nids.

Point de contrôle : contrôle sur place

4) En cas de plantation de haies ou d'éléments ponctuels (vergers...), privilégier des essences locales ou régionales.

Point de contrôle : contrôle sur place de la composition en essences des haies

5) Conserver et ne pas combler les mares sur les parcelles engagées.

Point de contrôle : absence de travaux de comblement

RECOMMANDATIONS

- Eviter de couper les arbres têtards.
- Préserver la végétation en bordure de mares.
- Favoriser et conserver les pentes douces des berges des mares.
- Limiter l'entretien des mares lors de la période de reproduction des amphibiens (du 15 février au 31 août)

8) CULTURES CEREALIERES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et à ses prestataires dans le cadre de la protection des nids de busards afin d'effectuer toute opération de repérage et/ou de protection nécessaire sur les nids (pose de grillage...).

Point de contrôle : absence d'opposition à l'accès aux parcelles

2) En cas de repérage de nids de busards sur les parcelles engagées, ajuster les interventions agricoles à proximité des nids avant l'envol des jeunes afin de ne pas provoquer d'échec de la nichée.

Point de contrôle : contrôle sur place de la préservation des nids

3) Conserver les haies situées sur les parcelles engagées.

Point de contrôle : contrôle sur place et à partir de photos aériennes du maintien de ces éléments

RECOMMANDATIONS

- En cas de découverte d'un couple ou d'un nid de Busard cendré, prévenir la LPO au 06.31.10.97.51
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires.
- Privilégier la présence de bandes de végétation permanente de 2 à 5m de large en périphérie des cultures, notamment sur les parcelles en bordure de cours d'eau ou de zones humides.

9) MILIEUX BATIS

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Informer la structure animatrice de tout projet de rénovation ou d'entretien des ouvrages et bâtiments pouvant abriter des colonies de chauves-souris, et tenir compte des éventuelles préconisations.

Point de contrôle : correspondance

2) Laisser en l'état les combles et les accès aux chauves-souris dans les vieux bâtiments et châteaux, ou intégrer des dispositifs d'accès lors de travaux de restauration

Point de contrôle : contrôle sur place

3) Limiter l'éclairage des bâtiments (abritant des colonies de chauves-souris) et de leur environnement immédiat : ajustement de l'intensité lumineuse, durée d'éclairage, orientation des projecteurs...

Point de contrôle : contrôle sur place

4) Conserver les éléments paysagers existants autour des bâtiments (haies, vergers, arbres isolés...)

Point de contrôle : contrôle sur place

5) Eviter le stockage de produits chimiques dans les gîtes ou à l'entrée des gîtes occupés par des colonies de chauves-souris (peintures, solvants, produits de traitement du bois...)

Point de contrôle : contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

- Privilégier des produits ayant une toxicité réduite ou nulle pour les chauves-souris.
- Eviter de traiter les charpentes pendant la période de reproduction (15 mars au 15 août).
- Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux en période de reproduction (15 mars au 15 août).
- En cas de problème lié aux chauves-souris, contacter le réseau SOS Chauve-souris (Chauve-souris Auvergne Tél. : 04.73.89.13.46 ; e-mail : contact@chauve-souris-auvergne.fr).

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES HUMAINES

Information : le respect des engagements suivants n'ouvre droit à aucune exonération fiscale. Il s'agit d'engagements moraux à agir de manière respectueuse de la biodiversité dans la pratique de ses loisirs.

1) TOUTES LES ACTIVITES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Assurer un rôle de sentinelle et informer la structure animatrice en cas de dégradation des habitats naturels, d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de toute menace potentielle.

Point de contrôle : correspondance, contrôle sur place

2) Informer et sensibiliser les adhérents, pratiquants et usagers sur les enjeux biologiques du site Natura 2000, la réglementation, les actions de préservation mises en place, et l'impact environnemental potentiel de(s) activité(s) pratiquée(s). Inciter les adhérents, pratiquants et usagers à les respecter.

Point de contrôle : correspondance, diffusion de l'information par l'intermédiaire de divers supports

3) Informer et associer la structure animatrice aux projets d'aménagements de loisirs (aménagement piscicole, cynégétique, zones de pratiques d'activités de pleine nature, voies d'accès...) et aux projets de manifestations sportives ou de loisirs. Tenir compte des éventuelles préconisations de cette dernière.

Point de contrôle : correspondance, contrôle sur place

4) Ne pas autoriser la pratique des sports motorisés ou circuler avec des engins motorisés en dehors des pistes et sentiers prévus à cet effet (hors usage agricole et forestier). Limiter le stationnement à proximité de zones sensibles et respecter les aires de stationnements lorsqu'elles existent.

Point de contrôle : absence de constat de circulation hors pistes et voies de circulation autorisées, absence de document autorisant cette pratique, absence de stationnement sauvage

5) Respecter la tranquillité autour des zones de nidification des oiseaux (notamment les espèces rupestres et forestières) et des zones d'hibernation et/ou de reproduction des chauves-souris, et ce durant les périodes sensibles au dérangement pour ces espèces. Les périodes et les zones de tranquillité seront définies avec la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place et / ou correspondance

6) Ramasser systématiquement tout déchet produit (organique ou inorganique) en milieu naturel, et encourager les autres pratiquants à faire de même.

Point de contrôle : absence de déchets sur le site

RECOMMANDATIONS

- Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques des milieux naturels (fleurs, insectes, minéraux...)
- Ne pas perturber intentionnellement la faune sauvage.
- Respecter les aménagements et la signalétique du site.
- Respecter et refermer les aménagements agropastoraux (clôtures, barrières...) après franchissement, tout en évitant de déranger les troupeaux.

2) PECHE

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

- 1) Relâcher toute espèce protégée capturée (hormis les espèces autorisées à la pêche) et la signaler à la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Ne pas effectuer de lâchers d'espèces non autochtones, envahissantes et nuisibles.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 3) En cas de lâchers de poissons, privilégiez l'apport de poissons de taille capturable plutôt que de juvéniles.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 4) Interdire les lâchers de poissons sur les cours d'eau où l'Ecrevisse à pattes blanches est présente afin de prévenir tout risque sanitaire

Point de contrôle : contrôle sur place

- 5) Eviter, dans la mesure du possible, de couper la végétation rivulaire et aquatique, d'enlever les embâcles et de piétiner dans les cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 6) Connaître ou détenir avec soi la documentation sur les tailles minimales de capture ainsi qu'un instrument de mesure. Relâcher systématiquement les individus ayant une taille inférieure à la maille.

Point de contrôle : contrôle sur place de la connaissance ou de la détention de la documentation sur les tailles minimales de capture et d'un instrument de mesure

RECOMMANDATIONS

- Relâcher, dans la mesure du possible, le maximum d'individus en prenant les précautions d'usage.

3) CHASSE

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

- 1) Relâcher des espèces animales locales adaptées au territoire lors de phase de repeuplement de gibier et planter des espèces floristiques autochtones lors de phase de restauration des milieux naturels.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Relâcher toute espèce protégée lors d'opérations de piégeage et la signaler à la structure animatrice.

Point de contrôle : correspondance, contrôle sur place

- 3) Ramasser systématiquement et recycler les douilles et les cartouches vides.

Point de contrôle : absence de douilles et de cartouches vides sur le site

- 4) Appliquer les méthodes et/ou outils de suivis des populations et des prélèvements (carnets de prélèvements, retour des bagues trouvées sur des oiseaux abattus...).

Point de contrôle : retour des documents de suivis remplis

RECOMMANDATIONS

- Participer à prévenir le braconnage.
- Limiter la circulation motorisée en favorisant les regroupements et le covoiturage.
- Eviter la divagation des chiens de chasse.

4) ESCALADE

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

- 1) Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces protégées (oiseaux, chauves-souris...) sur les falaises.

Point de contrôle : correspondance, contrôle sur place

- 2) Limiter les activités d'escalade aux falaises équipées et conventionnées à cet effet.

Point de contrôle : absence de pratique d'escalade sur les falaises non équipées

- 3) Interdire toute pratique d'escalade à proximité des zones de nidification des oiseaux et ne pas effectuer de recherche de nouveaux sites pendant les périodes de reproduction des oiseaux (janvier à août).

Point de contrôle : absence d'activité à proximité des zones de nidification

- 4) Déséquiper les voies abandonnées.

Point de contrôle : contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

- Arrêter les voies avant le sommet de la falaise, quand cela est possible.
- Utiliser des produits de marquage ou de balisage des voies respectueux de l'environnement et du paysage.

5) SPORTS AERIENS

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

- 1) Respecter les zones de décollage et d'atterrissage prévues pour la pratique de sports aériens, en veillant à ce que ces dernières ne se situent pas dans ou à proximité de zones sensibles et à forte valeur patrimoniale.

Point de contrôle : respect des zones de décollage et d'atterrissage existantes

- 2) Interdire la pratique de sports aériens à moins de 500 mètres des falaises en période de nidification des oiseaux (janvier à août).

Point de contrôle : absence de pratique de sports aériens à proximité des falaises en période de nidification

RECOMMANDATIONS

- Eviter de survoler le site Natura 2000 en période de nidification des oiseaux

6) SPORTS NAUTIQUES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

- 1) Eviter, dans la mesure du possible, de piétiner ou d'arracher la végétation au niveau des zones de débarquement et/ou d'embarquement

Point de contrôle : contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

- Limiter le nombre de voies d'accès aux cours d'eau

7) RANDONNÉE PEDESTRE, EQUESTRE, VTT

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Respecter et emprunter préférentiellement les sentiers et les circuits balisés ou ceux déjà existants afin de limiter la multiplication des itinéraires de randonnée et le piétinement des zones sensibles. Respecter le balisage et les aménagements des sentiers.

Point de contrôle : absence de randonneurs hors des sentiers et des circuits balisés

2) Tenir les chiens en laisse ou sous contrôle à proximité immédiate.

Point de contrôle : absence de divagation des animaux domestiques

3) Ne pas faire pâturer les chevaux dans des zones sensibles à l'érosion et/ou au piétinement.

Point de contrôle : absence de pâturage au sein de zones sensibles

4) Ne pas faire de camping ni installer temporairement un bivouac hors des sites prévus et existants.

Point de contrôle : absence de camping ou de bivouac hors des sites prévus et existants

RECOMMANDATIONS

- Ne pas circuler dans des zones à forte instabilité physique (éboulis....)
- Eviter la traversée des cours d'eau ainsi que la pratique de randonnée dans les cours d'eau.

8) SPORTS MOTORISES

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE

1) Ne pas réaliser de pratiques hors pistes en respectant et empruntant les voies ouvertes à la circulation publique des véhicules terrestres à moteur.

Point de contrôle : absence de pratique hors des sentiers et des circuits balisés

2) Ne pas circuler dans le lit des cours d'eau ni les traverser (sauf en cas de passages à gué matérialisés).

Point de contrôle : absence de dégradation dans le lit des cours d'eau

RECOMMANDATIONS

- Respecter les autres usagers des chemins en ralentissant ou en arrêtant le moteur des engins.
- Limiter la pratique des sports motorisés lors des périodes sensibles pour la faune et la flore (entre le 15 février et le 31 août) afin de limiter le dérangement et la dégradation des espèces remarquables.

9) MANIFESTATIONS SPORTIVES

Information : le respect des engagements suivants, ouvrent droit à l'exonération d'évaluation des incidences (régime d'évaluation des incidences Natura 2000)

Cadre général d'application

Activité concernée : manifestation sportive, prenant place en totalité dans le département de la Haute-Loire, accueillant au maximum 400 personnes (participants et public) pour une manifestation sportive motorisée et 1500 personnes (participants et public) pour une manifestation sportive non motorisée.

Signataire : organisateur de la manifestation sportive

Durée d'engagement : 5 ans, à compter de sa réception (dossier complet) par la DDT

Exonération de l'évaluation des incidences Natura 2000 (sous condition de respect des engagements signés)

Révocabilité de l'adhésion en cas de :

- non respect des engagements signés dans la charte,

- dégradation occasionnée par la manifestation sur des milieux identifiés comme sensibles et mis en défens lors de la manifestation.

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE CONCERNANT LA CONCERTATION ENTRE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

1) Communiquer, au minimum 6 mois en amont, à la Direction départementale des territoires (DDT), la période prévisionnelle de la manifestation sportive.

2) Rencontrer, au minimum 6 mois en amont, la structure animatrice du site Natura 2000 [dénomination], pour proposer une zone d'emprise de l'activité, pour tenir compte des enjeux du site et adapter en conséquence : le tracé, le tracé alternatif ainsi que l'ensemble des espaces qui seront utilisés par la manifestation sportive.

3) Signaler à la Direction départementale des territoires (DDT) toute modification de situation au cours de la période d'adhésion de 5 ans :

- le jour ouvré suivant la manifestation sportive, en cas de dégradations occasionnées lors et par la manifestation sportive, sur des secteurs définis comme sensibles (cf. "Les règles d'organisation de la manifestation sportive"),
- au minimum 6 mois en amont de la manifestation sportive, pour la délocalisation de la zone d'emprise de l'activité ou le changement d'organisateur.

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE CONCERNANT LES REGLES D'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

1) Rester sur le tracé ou le tracé alternatif défini en accord avec la structure animatrice, ainsi que dans les espaces autorisés pour l'organisation de la manifestation sportive.

2) Mettre en défens les secteurs définis comme sensibles par la structure animatrice (cf. " La concertation entre la structure animatrice et l'organisateur de la manifestation sportive").

3) Mettre en place une gestion des déchets sur le tracé ou le tracé alternatif ainsi que sur l'ensemble des espaces utilisés par la manifestation sportive.

4) Poser et déposer, au plus tard 7 jours après la manifestation sportive, les dispositifs de franchissement de cours d'eau (cf. dénomination "cours d'eau" - Code de l'environnement, détermination des zones autorisées de passage à gué avec l'ONEMA).

5) Retirer, au plus tard 7 jours après la manifestation sportive, la signalétique mise en place et collecter les déchets résiduels.

6) Organiser la manifestation sportive, en zone de protection spéciale (ZPS, Directive "Oiseaux") entre le 16 août et le 14 février, lorsque celle-ci est motorisée et qu'elle se déroule en dehors des routes nationales et départementales. Toutefois, les manifestations sportives motorisées organisées du 14 février au 14 mars ainsi que celles organisées en boucle, sur un circuit de moins de 15 kilomètres fermé à la circulation publique, feront l'objet, au cas par cas, d'une analyse adaptée en fonction des enjeux du site. Dans ce cadre, je m'engage à rencontrer la structure animatrice du site Natura 2000, afin de tenir compte des enjeux identifiés et d'adapter en conséquence la période d'organisation et la localisation de la manifestation.

ENGAGEMENTS SOUMIS A CONTROLE CONCERNANT L'INFORMATION AUPRES DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

1) Intégrer dans la communication officielle ainsi que dans toutes autres formes de communication auprès de chaque participant et des spectateurs, les explications sur la mise en défens des secteurs sensibles.

RECOMMANDATIONS POUR LES MANIFESTATIONS

- Définir et mettre en place une méthode d'auto-évaluation du respect des engagements signés dans la présente charte.
- Privilégier l'emploi de matériaux réutilisables, recyclés ou recyclables tout au long de la manifestation (communication, ravitaillement, restauration...).
- Favoriser le co-voiturage auprès des acteurs de la manifestation (organisateur, bénévoles, participants).
- Favoriser les hébergements de proximité.

Troisième partie : Indicateurs de suivi

Au regard des diverses pressions s'appliquant sur le site, des indicateurs de suivi ont été définis afin d'évaluer les incidences des activités humaines à court et long terme sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et de définir si les mesures de gestion mises en place induisent un maintien voire une amélioration de leur état de conservation.

Dans cette optique, des indicateurs Pression-Etat-Réponse ont été définis afin de suivre l'évolution de la biodiversité en réponse aux mesures de gestion et aux activités humaines. En effet, ces indicateurs évaluent, d'une part, les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement et les changements de l'état de ce dernier qu'elles occasionnent, et identifient, d'autre part, les réponses par des programmes et des politiques environnementales et économiques qui permettent de compenser les dommages environnementaux.

Les indicateurs de Pression quantifient les activités humaines qui s'exercent sur le site ainsi que les pressions naturelles.

Les indicateurs d'Etat décrivent, quant à eux, la qualité et la fonctionnalité du milieu.

Enfin, les indicateurs de Réponse illustrent l'état d'avancement des mesures mises en œuvre par la société pour limiter la dégradation de la biodiversité et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Ainsi, les différents indicateurs à l'échelle du site Natura 2000 s'appuient sur les résultats issus des diagnostics écologiques et socio-économiques.

Les tableaux suivants présentent ces divers indicateurs :

- Le premier tableau détaille les indicateurs de pression qu'ils soient d'origine humaine ou naturelle ;
- Le deuxième tableau détaille les indicateurs d'état qu'ils soient globaux ou liés à une action précise de gestion
- Le troisième tableau détaille les indicateurs de réponse qu'ils soient globaux ou liés à une action précise de gestion

Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
		ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
Indicateurs de pression d'origine humaine				
Nombre d'habitants permanents (population municipale INSEE)	Nombre	6 387 (population en 1999)	15 510 (population en 1999)	16 842 (population en 2009)
Nombre d'exploitants agricoles	Nombre	NR	NR	357
Surface agricole utile déclarée	Surface en ha	1796,5	NR	3 463 ha
Dépôts de déchets	Nombre	0	2	0
Carrières et sites d'extraction	Nombre	4	3	2
Ouvrages infranchissables	Nombre	4	4	26
Projets soumis à études d'incidences	Nombre	NR	NR	
Manifestations sportives soumises à études d'incidences	Nombre	NR	NR	8
Espèces exotiques envahissantes : Faune	Nombre d'espèces	NR	NR	4
Espèces exotiques envahissantes : Flore	Nombre d'espèces & Surface en ha	NR	NR	12 sur 224,26 ha
Indicateurs de pression d'origine naturelle				
Occupation du sol	%	Forêts : 45% Landes : % Prairies : 25,9% Systèmes culturaux : 1,9% Roches nues : %		Forêts : 53,9% Landes : 3,3% Pelouses et prairies : 34,4% Systèmes culturaux : 7,9% Roches nues : 0,4%
Précipitations moyennes annuelles	mm/m ² /an	700 à 800 mm (station de Chambon)	700 à 800 mm (station de Chambon)	620mm (station de Brioude)
Températures moyennes annuelles	°C	7-8°C	7-8°C	8°C

Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
		ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
Indicateurs d'état globaux				
Habitats d'intérêt communautaire	Nombre & Surface en ha	1649,94	67,81	1776,61
4030 – Landes sèches européennes	Surface en ha & Etat de conservation	0,85	0	0,85
5120 – Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Surface en ha & Etat de conservation	0	0,42	Relictuel
6120 - Pelouses calcaires de sables xériques	Surface en ha & Etat de conservation	1,62	0	1,61
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Surface en ha & Etat de conservation	106,52	0,12	106,64
6230 - Formations herbueses à <i>Nardus</i> sur substrats siliceux des zones montagnardes	Surface en ha & Etat de conservation	2,33	0,16	2,48
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Surface en ha & Etat de conservation	13,47	0,21	13,68
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Surface en ha & Etat de conservation	271,21	0,09	271,3
6520 - Prairies de fauche de montagne	Surface en ha & Etat de conservation	15,08	0,15	15,23
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Surface en ha & Etat de conservation	13,89	10,5	24,34
3150 – Lacs eutrophes naturel avec végétation du Magnopotamion	Surface en ha & Etat de conservation	0	0,01	Relictuel
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard	Surface en ha & Etat de conservation	0,72	0	0,72
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> et du <i>Bidention</i>	Surface en ha & Etat de conservation	0,06	0	0,06
7140 – Tourbières de transition et tremblants	Surface en ha & Etat de conservation	0	0,04	Relictuel
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	Surface en ha & Etat de conservation	659,23	1,27	660,5
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Surface en ha & Etat de conservation	343,9	0	343,9
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Surface en ha & Etat de conservation	12,77	0	12,77
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes	Surface en ha & Etat de conservation	42,94	0	42,94
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Surface en ha & Etat de conservation	10,09	0,28	10,37
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Surface en ha & Etat de conservation	80,44	54,47	194,42
8110 - Éboulis siliceux	Surface en ha & Etat de conservation	6,68	0	6,66
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Surface en ha & Etat de conservation	Ponctuel	Ponctuel	Ponctuel
8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Surface en ha & Etat de conservation	15,45	0,03	15,49
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	Surface en ha & Etat de conservation	52,69	0,06	52,75

INDICATEURS D'ETAT

Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
		ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
Indicateurs d'état globaux				
Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II,IV,V)	Nombre		NR	18
Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II)	Nombre		5	14
1355 – <i>Loutre d'Europe</i>	Linéaire de cours d'eau fréquentés & Etat de conservation		37 km	58 km – Bon état de conservation
1324/1307 – <i>Grand/Petit Murin</i>	Nombre d'individus ou gîtes & Etat de conservation		0	4 individus en été & 1 gîte d'hibernation
1303 – <i>Petit rhinolophe</i>	Nombre d'individus ou gîtes & Etat de conservation		0	1 gîte de reproduction
1304 – <i>Grand rhinolophe</i>	Nombre d'individus ou gîtes & Etat de conservation		0	1 gîte de reproduction - 1 gîte d'hibernation
1308 – <i>Barbastelle d'Europe</i>	Nombre d'individus ou gîtes & Etat de conservation		0	1 gîte d'hibernation
1321 – <i>Murin à oreilles échancrées</i>	Nombre d'individus ou gîtes & Etat de conservation		0	1 gîte d'hibernation
1193 – <i>Sonneur à ventre jaune</i>	Nombre de communes fréquentées & Etat de conservation		33 stations	9 communes
1166 – <i>Triton crêté</i>	Nombre de stations & Etat de conservation		0	A proximité du site
1163 – <i>Chabot</i>	Linéaire de cours d'eau fréquentés & Etat de conservation		5	50 km
1092 – <i>Ecrevisse à pattes blanches</i>	Linéaire de cours d'eau fréquentés & Etat de conservation		27 cours d'eau	65 km
1029 – <i>Moule perlière</i>	Nombre d'individus & Etat de conservation		0	0
1083 – <i>Lucane cerf-volant</i>	Nombre d'individus & Etat de conservation		0	1 (observée en 2011)
1041 – <i>Cordulie à corps fin</i>	Nombre de stations & Etat de conservation		0	3
1037 – <i>Gomphe serpent</i>	Nombre d'individus & Etat de conservation		0	1
1386 – <i>Buxbaumie verte</i>	Nombre d'individus & Etat de conservation		0	1 (observée en 2011)
1387 – <i>Orthotric de Roger</i>	Nombre d'individus & Etat de conservation		0	0 (non retrouvée depuis 2008)
Espèces floristiques remarquables	Nombre		NR	40 dont 24 en présence avérée
Espèces faunistiques remarquables	Nombre		NR	4

INDICATEURS D'ETAT

	Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
			ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
INDICATEURS D'ETAT	Indicateurs d'état liés à une action précise				
	Qualité de l'eau de la Loire		13/20 à 16/20 (qualité bonne) à Goudet	13/20 à 16/20 (qualité bonne) à Goudet	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau de l'Holme		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau de la Gazeille		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau de la Laussonne		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau de la Méjeanne		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau des Fouragettes		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau des Ceyssoix		Etat écologique bon Etat chimique passable	Etat écologique bon Etat chimique passable	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
	Qualité de l'eau de la Beaume		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1
Qualité de l'eau de la Gagne		Etat écologique très bon Etat chimique bon	Etat écologique très bon Etat chimique bon	Cf.tableau « Qualité physico-chimique et biologique de l'eau » Tome 1	

	Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
			ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
INDICATEURS DE REPONSE	Indicateurs de réponse globaux				
	Surface du périmètre Natura 2000	Surface en ha	4984	216,5 km	7058,21
	Budget engagé	€			
	Bilans intermédiaires (annuel, trimestriel...)	Nombre			
	Réunions et participants au Comité de pilotage et groupes de travail	Nombre			
	Acteurs locaux contactés ou rencontrés	Nombre			
	Partenaires rencontrés dans le cadre de la cohérence des politiques publiques territoriales	Nombre			
	Porteurs de projets rencontrés dans le cadre des études d'incidences	Nombre			
	Collectivités informées, contactées ou rencontrées	Nombre			
	Propriétaires informés, contactés ou rencontrés	Nombre			
	Gestionnaires informés, contactés ou rencontrés	Nombre			
	Contractualisation aux MAET	Nombre d'exploitations & Surface en ha	0	0	
	MAET « Pelouses »	Nombre d'exploitation & Surface en ha	0	0	
	MAET « Landes »	Nombre d'exploitation & Surface en ha	0	0	
	MAET « Praires humides et tourbeuses »	Nombre d'exploitation & Surface en ha	0	0	
	MAET « Prairies de fauche »	Nombre d'exploitation & Surface en ha	0	0	
	MAET « Cultures »	Nombre d'exploitation & Surface en ha	0	0	
	Contractualisation aux Contrats Natura 2000	Nombre de Contrats & Surface en ha	0	0	
	Contrats ni agricoles ni forestiers	Nombre de Contrats & Surface en ha	0	0	
	Contrats forestiers	Nombre de Contrats & Surface en ha	0	0	
	Contractualisation à la Charte Natura 2000	Nombre de Chartes & Surface en ha	0	0	
	Engagements « Milieux »	Nombre de Chartes & Surface en ha	0	0	
	Engagements « Activités humaines »	Nombre de Chartes & Surface en ha	0	0	
Etudes naturalistes réalisées	Nombre	0	0		

	Indicateurs	Unité	Etat initial en 2004		Etat cumulé en 2013
			ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud »	ZSC FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches »	ZSC FR8301081 « Gorges de la Loire et affluents partie Sud » fusionnée
INDICATEURS DE REPONSE	Indicateurs de réponse liée à une action précise				
	Surface totale concernée par les travaux	Surface en ha & Linéaire	0	0	
	Remise en pâturage	Surface en ha & Linéaire de clôtures	0	0	
	Débroussaillage	Surface en ha	0	0	
	Mise en défens de secteurs sensibles	Surface en ha & Linéaire de clôtures	0	0	
	Restauration de forêts alluviales et ripisylves	Surface en ha	0	0	
	Suppression de plantation de résineux allochtones	Surface en ha	0	0	
	Restauration de zones humides	Surface en ha	0	0	
	Restauration de cours d'eau	Linéaire	0	0	
	Restauration ou plantation d'éléments paysagers	Linéaire & Nombre	0	0	
	Restauration ou création de mares	Surface en ha & Nombre	0	0	
	Surface forestière conforme aux plans de gestion officiels	Surface en ha & Nombre de communes avec réglementation de boisement	139 ha de forêts ONF	0	125,56 ha de forêts ONF et 14 communes avec réglementation des boisements
	Surface des îlots de sénescence et de vieillissement	Nombre & Surface en ha	0	0	0
	Surface en non-intervention volontaire	Surface en ha	0	0	0
	Ouvrages arasés, effacés ou aménagés	Nombre	0	0	
	Ouvrages aménagés dans le cadre de la lutte contre l'Ecrevisse de californie	Nombre	0	0	0
	Frayères restaurées	Nombre	0	0	
	Gîtes de reproduction aménagés ou sécurisés	Nombre	0	0	
	Aménagements de sensibilisation au sein du site Natura 200	Nombre & Linéaire	0	0	
	Aménagement (kits de franchissement, passages canadiens, chicanes, barrières..)	Nombre	0	0	
	Sentiers aménagés	Linéaire	0	0	
	Supports d'information mis en place sur le site	Nombre	0	0	
	Panneaux d'information	Nombre	0	0	
	Lettres d'information, communiqués de presse, encarts dans le bulletin municipal rédigés et distribués	Nombre	0	0	
	Sorties natures ou conférences réalisées	Nombre & Nombre de participants	0	0	
	Formations proposées auprès des acteurs du territoire	Nombre & Nombre de participants	0	0	